Michel LORRILLARD[*]

DU POUVOIR CENTRAL AUX MARGES TERRITORIALES : *corpus anciens sur l'espace lao et l'histoire des hautes terres*

INTRODUCTION

L'histoire ancienne du vaste espace continental constituant le Laos actuel, telle qu'elle a été documentée jusqu'à présent, est avant tout une histoire focalisée sur des terres relativement planes et dont l'altitude est le plus souvent inférieure à 350 mètres.

Le constat peut surprendre pour un pays dont la surface est occupée aux trois-quarts par des reliefs prononcés, avec quelques sommets culminant à plus de 2000 mètres. Mais il est patent que les « traces » sur lesquelles se base notre connaissance historique de cette région ne concernent que des peuples dont l'habitat originel et les conquêtes se situent d'abord dans quelques plaines et vallées – et dont le développement repose en premier lieu sur la maîtrise du réseau hydrographique, aussi bien par la navigation que par les techniques d'irrigation. C'est assurément le cas avec les Khmers des époques préangkoriennes (V^{e}-IX^{e} siècles) et angkoriennes (IX^{e}-XIII^{e} siècles) qui ont fait grand usage des aménagements hydrauliques dans le sud et le centre du Laos. C'est également celui des Môns (ou groupes apparentés) qui, autrefois très présents sur le plateau de Khorat, ont débordé sur ses extensions orientale et septentrionale de la rive gauche du Mékong, dans les grandes plaines arrosées de Savannakhet et de Vientiane (fin du 1er millénaire – début du 2nd

[*] Maître de conférences à l'École française d'Extrême-Orient.

millénaire). C'est enfin le cas de la plupart des groupes de la famille ethnolinguistique tai, à commencer par les Lao de l'ancien royaume du Lān Xāng (XIV^e^-XIX^e^ siècles)[1]. Ceux-ci ont peuplé les rives du Mékong de « Pha Dai » (à proximité de l'embouchure de la Nam Tha) jusqu'à « Li Phi » (chutes de Khone) – les frontières traditionnelles respectives avec l'ancien royaume du Lān Nā et le royaume khmer – sur une distance de plus de 1500 km. Ils ont également occupé les bassins inférieurs des affluents du fleuve, et par là même contrôlé une grande partie des flux commerciaux avec le « pays intérieur » où naissent et coulent de nombreuses rivières. L'« espace tai-lao », tel que nous pouvons en avoir une représentation d'ensemble, est alors moins défini par l'occupation d'une population homogène et ethniquement bien identifiée que par le rayonnement d'une influence[2].

Les sources qui constituent la base de notre connaissance historique pour cette région relèvent très largement de la culture matérielle (vestiges en pierre, en briques, en métal ou en céramique), mais procèdent bien entendu aussi d'une culture écrite[3]. Il est remarquable, en ce qui concerne la recherche épigraphique – laquelle se fonde aussi bien sur les méthodes de l'archéologie que sur celles de l'étude philologique – qu'aucune inscription lapidaire khmère, mône ou lao n'ait jamais été retrouvée dans un site en altitude au Laos[4]. Les manuscrits vernaculaires, jusqu'ici peu étudiés d'une façon approfondie, apportent toutefois sur cet espace global des informations bien plus riches qu'on ne l'a cru jusqu'à présent. La découverte récente de plusieurs dizaines de documents anciens liés aux hautes terres du Nord-Laos nous

---

[1] Sur la question générale du rapport de ces différents peuples avec les pratiques hydrauliques, ainsi que sur le concept d'« agro-cultural complexes » que génère cette relation, voir O'CONNOR, Richard A. « Agricultural Change and Ethnic Succession in Southeast Asian States: A Case for Regional Anthropology », *The Journal of Asian Studies*, vol. 54, n° 4, 1995, pp. 968-996.

[2] Le plateau de Xieng Khuang constitue un territoire à part, puisqu'il s'élève à plus de 1000 mètres et offre pourtant les preuves saisissantes de l'existence passée de sociétés très organisées et de cultures développées, en particulier celle des Tai-Phuan à l'époque historique. Mais la configuration physique de cette région – où se trouvent de vastes surfaces planes aménagées en rizières irriguées, ainsi que de nombreuses voies d'eau la mettant en relation avec des bassins aux orientations diverses – faisait ressembler le mode de vie des populations qui y vivaient à celui des habitants des autres grands centres de pouvoir régionaux.

[3] Pour la répartition des différents types de témoignages anciens (et des aires culturelles auxquelles ils sont liés) dans le territoire lao actuel, v. LORRILLARD, Michel, « Pour une géographie historique du bouddhisme au Laos », [*in*] Y. GOUDINEAU & M. LORRILLARD (éds.), *Recherches nouvelles sur le Laos*, Vientiane - Paris, EFEO, Études thématiques n° 18, 2008, pp. 113-181.

[4] Seules quelques bornes frontalières, auxquelles on faisait encore référence au XIX^e^ siècle et qui ont aujourd'hui disparu, pouvaient être éventuellement installées sur des hauteurs, mais elles témoignaient alors justement par leur objet de la marginalité de ces espaces.

permet en particulier de renouveler d'une façon importante notre regard sur l'histoire lao. À la première approche, certaines de ces sources créent en vérité une grande surprise. Tant dans leur forme que par leur contenu, elles paraissent tellement différentes des textes « classiques » jusqu'ici identifiés qu'elles suscitent même des questionnements et de la défiance sur les conditions réelles de leur élaboration. Ce n'est finalement qu'à partir du réexamen de l'ensemble de notre documentation, ainsi que d'une réflexion sur les cadres géographique, politique, économique et culturel caractérisant le monde proprement lao, qu'il est possible de resituer ces corpus nouvellement révélés dans un processus plus large de production de l'écrit – où ils trouvent finalement logiquement leur place. L'objet de la présente étude est précisément de mettre en évidence la cohérence et la complémentarité de l'ensemble de nos sources, ainsi que la richesse et la diversité des données encore exploitables pour la recherche historique sur cette partie très continentale de l'Asie du Sud-Est.

I. RETOUR SUR LES SOURCES ÉCRITES

1. Les chroniques

On sait aujourd'hui que les œuvres historiographiques lao les plus anciennes – dont la rédaction originelle a par ailleurs été la mieux préservée, car elle a été « fixée » par l'emploi de la langue pālie – sont des chroniques religieuses composées durant la seconde moitié du XVI[e] siècle. L'un de ces textes, l'*Aḍḍhabhāgabuddharūpanidāna*, présente le territoire du royaume du Lān Xāng comme étant très étendu[5]. Il indique déjà les limites en amont et en aval de Phaḍeyya (Pha Dai) et de Yakkhāvaraṇa (Li Phi) – et il est intéressant de relever qu'il place entre elles une distance de 890 000 brasses, soit environ 1600 km, ce qui correspond assez bien à la réalité géographique. La chronique fait également référence à quelque 480 000 brasses, soit un peu plus de la moitié de la distance précédente (864 km), entre deux autres frontières que l'on placera respectivement à l'ouest et à l'est du Mékong : celles de Yodheyya (Ayuthya) et de Kapilanagara (nom mythico-bouddhique donné

[5] Ce texte est très probablement la version originelle de l'histoire du Phra Bang. Il a donné lieu très vite à un *nissāya* (version bilingue) – *le Nithan Phra Bang* – puis à des compositions plus étendues, notamment le *Pheun Phra Bang* et le *Tamnan Phra Bang*. L'histoire du Phra Bang a également influé la rédaction du *Nithan Khun Borom*, qui développe toutefois une tradition historiographique spécifique, v. LORRILLARD, M., « Regards croisés sur l'historiographie et l'épigraphie du Lān Xāng : le cas d'édits royaux relatifs à la pratique religieuse au XVI[e] siècle », *Péninsule*, n° 82, 2021 (1), pp. 23-68. Je remercie Javier Schnacke de m'avoir communiqué sa traduction de l'*Aḍḍhabhāgabuddharūpanidāna.*

dans le texte au centre du pouvoir vietnamien, ses chefs étant eux-mêmes qualifiés de Shakyas). On sait qu'en 1563, la frontière du royaume du Lān Xāng avec celui d'Ayuthya fut fixée en grande pompe à Dan Sai (province thaïlandaise de Loeï), en un lieu où le passage entre le bassin du Mékong et celui de la Ménam Chao Phraya était des plus aisés. Une grande stèle inscrite et le fameux That Sri Song Hak (dit de la « double amitié ») commémorèrent très longtemps la parfaite entente des souverains à ce sujet[6]. La frontière avec le pays vietnamien (Dai-Viet) ne fut probablement jamais marquée d'une telle manière, en raison de son étendue et de la multiplicité des lieux de passage. Il est sûr en tout cas que dans la conscience populaire lao ancienne, le territoire du Lān Xāng était bien contigu de celui des « Kaeo » (populations vietnamiennes), malgré l'éloignement de leurs capitales respectives et la rareté des contacts directs[7]. La tradition historiographique du *Nithan Khun Borom*, qui est de rédaction quasiment aussi ancienne que celle de l'*Aḍḍhabhāgabuddharūpanidāna*, donne pour les frontières du Nord-Est quelques utiles précisions. Sans remonter forcément jusqu'à l'époque de Fa Ngum, comme le fait le texte lorsqu'il évoque la géographie ancienne du royaume, il apparaît en effet clairement qu'au XVI^e^ siècle les bassins supérieurs de grands cours d'eau comme la Rivière Noire et le Song Ma étaient connus du pouvoir lao et échappaient alors en grande partie à l'emprise vietnamienne. Le *Nithan Khun Borom* cite également pour les limites du Nord-Ouest – celles qui mettaient le Lān Xāng en contact avec le *muang* Xieng Hung, c'est-à-dire les Sip Song Panna Lü – les terres de Boun Tai et Boun Neua, en tant que dépendances de Luang Prabang. Cet état des frontières régionales est confirmé au milieu du XVII^e^ siècle par les premiers récits occidentaux. Au sud, à l'ouest et au nord du royaume lao sont respectivement placés les royaumes des Khmers, des Siamois et des Birmans, ainsi que les territoires des Shans et des Lü, au voisinage de l'empire chinois ; à l'Est, c'est le domaine vietnamien. Il ressort de ces textes que les Lao avaient parfaitement conscience qu'ils contrôlaient un vaste espace et que celui-ci, protégé par d'importantes défenses naturelles, n'en était pas moins convoité par de puissants voisins.

Les chroniques lao, si elles rapportent avec justesse l'étendue du territoire du Lān Xāng, pêchent toutefois singulièrement dans l'exposé qu'elles donnent de la géographie intérieure de ce royaume. Il est utile ici, car ce point essentiel est trop peu mis en lumière, de rappeler que les traditions historiographiques

[6] FINOT, Louis, « Les inscriptions du Musée de Hanoï », *BEFEO*, t. XV, 1915, pp. 28-36.

[7] Au XVI^e^ siècle, le pays vietnamien est bien perçu comme ouvert en plusieurs points sur le territoire lao et faisant peser une menace sur lui. L'invasion de 1479 semble avoir été vécue comme un véritable traumatisme.

vernaculaires sur lesquelles se fondent notre connaissance de l'histoire ancienne lao se résument en fait à deux types de composition distincts : le *Nithan Khun Borom*, déjà évoqué, dont le récit commence avec les origines mythiques de la dynastie royale du Lān Xāng et court jusqu'au troisième quart du XVI[e] siècle – et la famille de textes que l'on peut reconnaître aujourd'hui sous l'appellation de *Phongsavadan*, dont l'*Aḍḍhabhāgabuddharūpanidāna* et une autre chronique pālie, l'*Amarakaṭabuddharūpanidāna* (l'histoire du Phra Kaeo), constituent la source[8]. Or, ce corpus réduit a été composé quasiment exclusivement à Luang Prabang, d'abord dans l'enceinte des monastères, puis à proximité plus immédiate de la personne royale, sans que le travail du (des) scribe(s) puisse jamais apparaître comme celui d'un véritable corps de métier, dûment renseigné sur toutes les affaires du royaume. On comprend donc mieux la très grande faiblesse des informations relatives au champ géographique et à la répartition de la population. Même la ville de Vientiane, pourvue du titre de capitale durant pratiquement trois siècles, ne donne lieu à pratiquement aucune information dans les chroniques[9]. Celles-ci présentent par ailleurs une mémoire du passé qui paraît souvent restituée de façon rétrospective, avec des anachronismes et des lacunes importantes pour certaines périodes. Si l'ordre de succession des souverains lao entre le milieu du XIV[e] siècle et la fin du XIX[e] siècle semble relativement bien conservé, la chronologie de la plupart des règnes reste toutefois assez mal assurée. Très peu d'événements mentionnés peuvent par ailleurs être considérés avec confiance. Il est alors peu de dire que l'historien peine à trouver dans ces documents les données qui lui permettraient de percevoir les grands mécanismes (démographiques, économiques, politiques, sociaux, culturels, etc.) qui ont donné à l'espace lao, sur près de mille années, sa configuration toute particulière.

Toutes les versions des chroniques de Luang Prabang associent le berceau originel des Lao – celui où parvint l'ancêtre mythique Khun Borom, envoyé sur terre par le roi des dieux – à un endroit appelé Na Noi Oi Nu, c'est-à-dire du nom d'une rizière[10]. La liste des futurs royaumes vers lesquels ses sept fils furent envoyés indique un mouvement général rayonnant, mais orienté globalement vers le sud. Khun Lo, l'aîné, fut le premier à atteindre son territoire, à Muang Swa (premier nom de Luang Prabang), et par ce fait aurait

[8] Voir LORRILLARD, M., « Regards croisés […] », *loc. cit.*

[9] L'historien ne peut ici que se désoler de la perte irréparable de chroniques qui ont évidemment existé, celles qui furent composées à Vientiane entre le second quart du XVI[e] et le premier quart du XIX[e] siècle, soit durant une période de presque 300 ans.

[10] ARCHAIMBAULT, Charles, « La naissance du monde selon les traditions lao : le mythe de Khun Bulom », *Structures religieuses lao (Rites et Mythes)*, Vientiane, éd. Vithagna, 1973, pp. 97-130, en particulier p. 101, note 8).

bénéficié d'un statut privilégié. Le *Nithan Khun Borom* et les *Phongsavadan* établissent un lien entre Na Noi Oi Nu et Muang Thaen (le « *muang* des divinités »), puis entre ce dernier et Muang Thaeng, c'est-à-dire la plaine de Dien Bien Phu. D'un point de vue purement géographique, cette dernière région relève encore du bassin inférieur du Mékong et il est effectivement aisé, via les rivières Nam Ngua et Nam Ou, de rejoindre rapidement le site de Luang Prabang. Après la voie du grand fleuve, le Nam Ou est d'ailleurs reconnu comme le second grand axe de pénétration des populations tai-lao venant du sud de la Chine. Il est certain en tout cas que celles-ci, dès le XI^{e} siècle au moins, peuvent en grande partie être identifiées aux Ai-lao auxquels se heurtent les Vietnamiens dans leurs tentatives d'expansion vers les régions hautes et occidentales du Tonkin[11]. Limités à l'ouest par le bassin de la rivière Nam Tha, qu'ils ne semblent jamais avoir vraiment dépassé[12], les Lao auraient alors très vite contrôlé, en infiltrant leurs étroites vallées, les territoires montagneux orientaux jusqu'aux sources des rivières Nam Seng, Nam Seuang et Nam Khan – puis une partie de ceux des versants opposés (tournés vers les deltas du Vietnam), où ils voisinèrent apparemment pacifiquement avec d'autres groupes tai, notamment les Tai Dam, les Tai Deng, les Tai Khao et les Phuthai. Les Tai-Phuan, très proches des Lao, occupèrent une enclave à part en se regroupant sur le plateau un peu plus élevé de Xieng Khuang où ils affirmèrent fortement leur identité par la création d'un royaume propre. Contrairement aux Tai-Yuan du Lān Nā qui n'hésitèrent pas à coloniser et à exploiter de grandes plaines – ce qui fit la richesse et la puissance de leur royaume jusqu'à la mainmise birmane en 1558 – les Lao semblent avoir très longtemps privilégié un mode de vie lié aux grandes voies d'eau, à commencer par le Mékong. La culture des berges fertilisées représentait alors pour eux une activité essentielle, tout comme la navigation, en raison des ressources variées (commerce et pêche) que celle-ci procurait. La substitution vers 1560 de Vientiane à Luang Prabang comme nouvelle capitale du Lān Xāng fut manifestement la réponse à un problème autant conjoncturel que structurel. Il s'agissait bien sûr de mettre davantage de distance face au danger birman. Mais le maintien de la position sur le grand fleuve, plus de 450 km plus en aval, n'empêcha nullement le nouveau centre du pouvoir lao d'être très vite attaqué. Plutôt qu'à Setthathirat, c'est alors bien plutôt à son père Phothisarat (1520-1548) qu'il faut attribuer la décision de déplacer la résidence royale

[11] *Le Dai-Viet et ses voisins*, traduction par Bui Quang Tung et Nguyen Huong, revue et annotée par NGUYEN, The Anh, Paris, L'Harmattan, 1990, 115 p., en particulier pp. 27-36.
[12] Sauf sous le règne de Setthathirat (1548-1571) qui régna aussi pendant un temps au Lān Nā, puis plus spécifiquement à Chiang Saen.

dans la plaine de Vientiane[13]. Celle-ci offrait en effet, à l'instar des grands *muang* contrôlés par le Lān Nā, un espace plus propice au développement du royaume, en particulier sur les plans agricole et démographique. Vientiane était par ailleurs une vieille cité où subsistait l'empreinte de civilisations passées, un substrat qui allait profondément imprégner la culture lao.

Il est toutefois frappant au regard des chroniques, des inscriptions et des vestiges archéologiques, de constater que ce transfert du centre politique lao ne s'accompagna que très peu d'une véritable mise en valeur économique du territoire et d'une extension démographique évidente vers les surfaces planes intérieures, en particulier sur la rive droite et l'immense plateau de Khorat. Seule la région immédiate de la capitale, bordée au nord par l'ancienne cité de Viengkham et le cours inférieur de la Nam Ngum, semble avoir vraiment profité de cette reconfiguration. Dans le Sud, alors que les bateliers-marchands de Vientiane parvenaient à la frontière du Cambodge, il est manifeste que l'occupation lao resta longtemps très faible – y compris dans les plaines largement arrosées, telle celle de Savannakhet où les civilisations antérieures ont pourtant laissé nombre de vestiges. Seule la ville de Lakhon (au sud de l'actuel Thakhaek) paraît avoir eu un rôle majeur – le Hollandais Gerrit van Wuysthoff la présente au milieu du XVI^{e} siècle comme la ville lao la plus importante après Vientiane – en raison notamment de ses voies commerciales privilégiées avec le Vietnam[14]. Il est en fait fort probable que l'expansion lao fut longtemps confrontée dans ces régions méridionales, comme cela était encore visible à la fin du XIX^{e} siècle, à la présence de nombreuses autres populations, parfois belliqueuses, appartenant aux fonds les plus anciens. Le contrôle des territoires intérieurs y était alors beaucoup plus difficile que dans le Nord où les populations tai semblent s'être disséminées très tôt, après avoir refoulé (sans heurts ?) les groupes austroasiatiques (khmu) plus anciens sur les hauteurs. Les régions montagneuses correspondant aux provinces actuelles des Hua Phan et de Xieng Khuang montrent même au XX^{e} siècle une domination démographique incontestable des Tai, soit que celle-ci ait existé dès l'unification territoriale du royaume du Lān Xāng, soit que l'assimilation et l'acculturation d'autres populations y aient été beaucoup plus rapides et complètes qu'ailleurs. Les chroniques lao les plus anciennes reflètent assez bien cette configuration, tant pour l'appréciation très confuse de la géographie humaine prévalant dans le Sud que pour la reconnaissance de la présence de « minorités » totalement soumises dans le Nord, en particulier en amont de

[13] Comme le montre la stèle n° 2 du Vat Daen Muang, à Phonphixai (province de Nong Khai), Vientiane est déjà qualifiée en 1530 de *rājādhānī* (« ville royale »).

[14] LORRILLARD, M., « Lakhon (« Muang Kao ») : une cité oubliée du Centre-Laos », *Péninsule*, n° 78, 2019 (1), pp. 11-54.

Luang Prabang. Le *Nithan Khun Borom*, qui avait insisté à propos des premières conquêtes de Fa Ngum sur le nombre important d'esclaves (*khoy*) que pouvaient fournir les *muang* plus ou moins légendaires situés à proximité de la frontière avec le pays khmer, mentionne un autre type de populations dépendantes dès lors que le prince lao revient à Xieng Dong Xieng Thong (deuxième nom de Luang Prabang) pour y être couronné. À l'un de ses nouveaux dignitaires, le Phraya Krasak, revient en effet le rôle de regrouper sous son autorité tous les « *khas* des montagnes » (auxquels ce dernier semble appartenir) et de s'occuper de certains rituels importants. Ces *khas* sont manifestement les mêmes que ceux appelés « anciens *khas* » auxquels s'adresse un peu plus tard Fa Ngum lorsque, revenant d'une campagne au Lān Nā, il s'arrête au confluent du Nam Tha. Leurs positions sur les montagnes sont alors confirmées et ils ont pour les représenter un dignitaire qui possède à la fois le statut honorifique de « *chao* » et celui de « *lam* », c'est-à-dire d'intermédiaire-interprète. Leur nombre est important, quoiqu'inférieur à celui des Lao. Ces indications valent bien sûr davantage par le reflet qu'elles donnent d'une situation ayant pu exister au XVI^e^ siècle que par le récit fidèle d'évènements qui se seraient passés au milieu du XIV^e^ siècle. L'importance que semble accorder l'historiographe au maintien des populations *khas* dans le bassin de la Nam Tha, dès lors que celles-ci acceptaient l'autorité lao, incite en tout cas à donner du crédit à ce passage, d'autant plus qu'une situation tout à fait similaire sera observée dans la même région par les premiers explorateurs français à la fin du XIX^e^ siècle[15]. Un peu plus loin, le *Nithan Khun Borom* offre un autre passage particulièrement intéressant, puisqu'il y est question de l'organisation du royaume par Fa Ngum. Quatre des plus grands seigneurs se voient alors confier une autorité militaire et leur titre indique qu'à chacun d'eux était réservée une orientation dans le territoire : la droite, la gauche, le Nord (ou l'amont) et le Sud (ou l'aval). Sont également nommées deux catégories de grands seigneurs (*khun nyai*) dont les responsabilités varient en fonction de leur lieu d'affectation. Il y a d'une part ceux, au nombre de six, qui partent gouverner des cités apparemment toutes localisées à proximité immédiate du Mékong, mais très en aval, entre Vientiane et la région actuelle de Thakhaek : leur rôle est alors de « consolider » le royaume (*kheuan muang*), c'est-à-dire d'apparaître comme ses premiers remparts. Il y a d'autre part quatre autres gouverneurs dont les lieux de résidence sont reconnus plus explicitement comme les « limites du territoire » (*khop muang*), ou celles du cœur du royaume. Celles-ci étaient

[15] LEFÈVRE-PONTALIS, Pierre, *Mission Pavie Indo-Chine (1879-1895) V – Voyages dans le Haut-Laos et sur les frontières de Chine et de Birmanie*, Paris, Ernest Leroux éditeur, 1902, 327 p., en particulier pp. 139-166.

manifestement plus resserrées autour de Luang Prabang, dans diverses directions, comme le montrent par exemple les positions des *muang* Kenthao (sud de la province de Sayaburi) et Khoa (nord de la province de Luang Prabang, sur le Nam Ou). C'est dans la vieille capitale septentrionale que sont par ailleurs appelés à se rendre de façon obligatoire et à intervalles réguliers tous ces seigneurs, même les plus éloignés, pour y rendre hommage au roi. Du discours qu'il leur est fait, on retient surtout une exhortation à protéger les populations et à agir en conformité avec la loi commune, sans abuser des privilèges qui sont conférés. Il faudra se souvenir de ces instructions lorsque seront abordées plus bas de nouvelles sources.

Si la tradition historiographique du grand royaume unifié du Lān Xāng n'est plus représentée que par les seules chroniques de Luang Prabang, il apparaît tout à fait certain que celles-ci ne furent pas les seules et qu'une documentation écrite importante, produite ailleurs et à un autre moment, nous fait aujourd'hui défaut. On peut d'ailleurs établir que l'existence de ce corpus disparu est en quelque sorte attestée « en creux » par le *Nithan Khun Borom* et les *Phongsavadan* eux-mêmes. Le premier texte interrompt en effet son récit peu de temps après que Setthathirat ait définitivement quitté le Lān Nā (Chiang Saen), où il régna et demeura quelques années, pour s'établir à Vientiane. Mais pour cette dernière période, l'historiographe s'occupe alors moins de la nouvelle capitale que des guerres que continue à mener le roi, d'abord aux côtés d'Ayuthya contre les Birmans, puis contre des *muang* du sud où il chercha peut-être à étendre son pouvoir. La rédaction du texte semble alors bien avoir été achevée à Luang Prabang au début des années 1570. Rien n'indique en effet que la tradition du *Nithan Khun Borom*, tout comme celle des premières chroniques pālies d'ailleurs, ait été transplantée plus en aval. Un phénomène tout à fait semblable se produit avec la tradition des *Phongsavadan*, dont nous avons déjà dit qu'elle s'est élaborée un peu plus tard à partir du socle que constituent les chroniques pālies du Phra Bang et du Phra Kaeo[16]. Si elle évoque des événements qui ont lieu à partir du milieu du XVI^{e} siècle autour de Vientiane, ceux-ci sont cependant présentés de façon confuse, comme s'ils étaient vus de loin, et la mémoire historique d'une bonne partie du XVII^{e} siècle paraît même ne pas avoir été fixée. Le règne de Suriyavongsa, qui semble pourtant correspondre à l'apogée du royaume du Lān Xāng, est en effet traité d'une façon totalement lacunaire dans les versions des *Phongsavadan* qui nous sont parvenues. Sans les récits de quelques Occidentaux, cette période nous serait d'ailleurs à peu près inconnue. Il faut en fait attendre la scission du royaume et l'installation d'un nouveau pouvoir

[16] Le *Tamnan Xieng Dong Xieng Thong Xieng Vang* conserve un état ancien de cette tradition, quoique déjà modifié, car adapté à l'histoire phuan.

royal à Luang Prabang, au début du XVIII[e] siècle, pour que les chroniques retrouvent de la vigueur, avec une nouvelle focalisation du récit sur la région septentrionale. À l'instar des annales de Xieng Khuang et de Champassak qui n'ont pu émerger qu'à partir d'un terreau qui leur était propre, il apparaît alors certain qu'une tradition historiographique du « grand » royaume du Lān Xāng a également existé à partir de 1560 (au moins) à Vientiane, où elle dut prendre le relais des chroniques de Luang Prabang. Le fait que cette tradition n'ait pas laissé de traces ne doit pas surprendre : tenue par son objet même comme l'un des symboles les plus puissants du pouvoir, elle devait logiquement être totalement annihilée par les armées siamoises, probablement en 1828, en même temps que la destruction complète de la ville – voire plus tôt, en 1779, avec la première attaque victorieuse menée depuis Thonburi.

2. Les témoignages occidentaux du XVII[e] siècle

Il ne fait en tout cas aucun doute que Vientiane fut une cité très puissante entre la seconde moitié du XVI[e] siècle et le troisième quart du XVIII[e] siècle, et que son développement s'appuyait sur une exploitation de la plus grande partie du territoire du royaume du Lān Xāng. Les ruines architecturales, telles qu'elles furent encore observées au début du XX[e] siècle par H. Parmentier, prouvent que ses sanctuaires dépassaient en taille et en richesse de matériaux ceux qui avaient été élevés à Luang Prabang et à Xieng Khuang[17]. Les marchands hollandais et les pères missionnaires qui y résidèrent dans les années 1640 mettent particulièrement en évidence, dans leurs écrits respectifs, la splendeur des palais et des édifices religieux. Tous insistent alors sur la prospérité de la capitale, tout en signifiant clairement que celle-ci, loin de se fonder seulement sur les ressources immédiates offertes par les terres environnantes, trouvait avant tout son origine dans le marché des produits rares et précieux collectés dans l'arrière-pays montagneux. Le Père de Marini, qui place correctement Langione (Vientiane) « au milieu du royaume, à dix-huit degrés d'élévation de notre pôle arctique », confirme les données des chroniques lorsqu'il établit dès les premières lignes de sa *Relation nouvelle et curieuse du Royaume de Lao*[18] que ce dernier « s'étend du Septentrion au Midi, depuis les quatorze degrés jusqu'à vingt-deux et demi ; c'est-à-dire qu'il occupe dans les cartes géographiques huit degrés et demi [de latitude] »[19]. Ces

[17] PARMENTIER, Henri, *L'art du Laos*, 2 vol. (texte et iconographie), Paris, EFEO, PEFEO vol. XXXV, 1954 réédition révisée par Madeleine Giteau, 1988, 407 p. + pl.
[18] MARINI, Giovanni Filippo de (père), « *Relation Nouvelle et Curieuse du Royaume de Lao* », éditée par Jacques NÉPOTE et Marie-Sybille de VIENNE, *Péninsule*, n° 63, 2011 (2), pp. 73-170.
[19] *Ibid*., p. 87.

mesures sont étonnamment justes (si on se réfère aux frontières avec la Chine et le Cambodge), tout comme est correcte une partie de l'appréciation selon laquelle « on ne lui donne [au royaume] pas tant de longitude, parce que comme il est borné de tous côtés de montagnes extrêmement hautes, il n'a que cent cinquante milles d'étendue »[20]. Sans être très précis sur la géographie intérieure, le missionnaire précise toutefois que le territoire est très arrosé par les pluies saisonnières et que celles-ci aboutissent commodément, grâce aux reliefs, à des cours d'eau qui sont « presque tous navigables pour l'avantage et l'utilité du Royaume »[21]. Ce sont ces voies d'accès qui mènent au pied des montagnes où se trouvent de grandes et belles forêts, abritant une faune de grande valeur comme les éléphants et les licornes (rhinocéros) à la corne précieuse, mais également des produits comme le benjoin dont le roi « tire un grand revenu »[22]. Le commerçant hollandais Gerrit van Wuysthoff s'avère beaucoup plus précis sur ces ressources et sur la façon dont sont finalement utilisés les profits : « Les revenus du Roi consistent en gomme-laque, benjoin et or. Dans les provinces où l'on trouve de l'or, [les habitants par groupe] d'une centaine d'hommes ou de familles doivent verser un hoy d'or comme impôts. 5 hoys font un catti, si bien qu'on peut évaluer à 2 piculs le produit annuel de cet impôt qui constitue en fait la principale [ressource pour alimenter] le trésor du Roi […]. Le Roi dépense la majeure partie de ces deux piculs à l'entretien des prêtres et à l'achat d'ornements pour leurs temples et leurs pyramides. Il faut dire que celles-ci sont dorées et en nombre considérable, car il y a un temple pour 7 ou 8 maisons, si bien qu'on peut quelquefois voir 2 ou 3 de ces temples l'un à côté de l'autre […] »[23]. Rien ne laisse supposer dans les témoignages italiens et hollandais que des produits importants aient pu être récoltés sur la rive droite du Mékong, c'est-à-dire sur le plateau de Khorat. C'est par contre de ce même côté qu'arrivent les caravanes qui font de façon périodique des voyages entre Ayuthya et Vientiane, principalement pour y récupérer les marchandises précieuses qui ont été collectées au Lān Xāng. Selon le Père de Marini, c'est en fait surtout la partie du royaume située au Levant, correspondant aux provinces montagneuses orientales, qui fournit les ressources les plus en faveur[24]. C'est également l'impression qui se dégage du texte de van Wuysthoff, à tel point même que les régions riveraines du

[20] *Ibid*., p. 87. Soit environ 270 km, puisque le Père de Marini précise que 60 milles équivalent à un degré de latitude, c'est-à-dire qu'un mille correspond à un peu plus de 1,8 km, comme le mille marin.
[21] *Ibid*., p. 90.
[22] *Ibid*., p. 96.
[23] LEJOSNE, Jean-Claude (trad.), *Le journal de voyage de Gerrit van Wuysthoff et de ses assistants au Laos (1641-1642)*, Metz, CDIL, 1993, p. 96.
[24] MARINI (de), G. F. (père), *loc. cit.,* pp. 94-95.

Mékong situées beaucoup plus en amont paraissent ostracisées. C'est peut-être ce déséquilibre qui amène un dignitaire de Luang Prabang (Muang Sawa/Pawa) à proposer aux Hollandais de commercer directement avec sa cité, à environ 6 jours de distance à l'intérieur du pays, dans les montagnes[25]. On comprend alors qu'il s'agissait de « court-circuiter » le monopole royal établi à Vientiane que dirigeait un des trois grands dignitaires du royaume, oncle du souverain. Toute une catégorie de personnages qualifiés par des titres nobiliaires joue à ce moment-là un rôle fondamental dans les relations avec les territoires lointains.

3. Les ordonnances royales (*rāja-ājñā*) sur pierre ou feuilles de métal

Une autre catégorie de sources écrites jusqu'ici peu utilisées, les inscriptions sur stèle, nous montrent que dès le premier tiers du XVI^e^ siècle (au moins) il était coutumier pour le souverain lao de faire graver dans la pierre (grès, schiste) le texte d'édits ou d'ordonnances (*rāja-ājñā* et *rāja-ongkān*) relatives à des temples. D'une certaine façon, c'est d'ailleurs cette volonté d'imposer l'autorité royale, mais également de la faire perdurer le plus longtemps possible et auprès du plus grand nombre, qui est à l'origine de la production de documents épigraphiques lithiques au Lān Xāng[26]. La stèle inscrite du Vat Sangkhalok – qui dans le corpus des grandes inscriptions lao datées est à la fois la plus ancienne rédigée en écriture religieuse (*tham*) et la seconde rédigée en écriture laïque ou civile – apparaît déjà explicitement comme un ordre donné par Phothisarat pour que soit appliqué et respecté un certain nombre de mesures. La pratique de graver des édits dans la pierre n'est cependant pas originaire de Luang Prabang. Il est clair qu'elle a été importée du Lān Nā, apparemment à partir de modèles qui prévalaient au début du XVI^e^ siècle, mais elle revêt très vite dans le royaume lao un caractère conventionnel et figé. Les stèles inscrites du XVI^e^ et du début du XVII^e^ siècle (ces documents tendent ensuite à disparaître) commémorent alors moins une fondation ou une donation que l'instauration de règles très précises auxquelles les populations présentes et futures devaient pareillement se soumettre. Les textes épigraphiques produits sous les règnes de Setthathirat et de ses premiers successeurs stipulent pratiquement tous l'obligation de respecter des dispositions d'ordre matériel, avec l'immanquable précision que les contrevenants seront promis après leur trépas aux pires affres de l'enfer. Dans ce sens, les inscriptions sur

[25] LEJOSNE, J-C, *op. cit.,* p. 109.
[26] LORRILLARD, M., « Les inscriptions sur stèle du Lān Nā et du Lān Xāng (XV^e^-XVII^e^ siècles). Pour une approche nouvelle des royaumes t'ai septentrionaux », *Péninsule*, n° 74, 2017 (1), pp. 5-30.

pierre s'apparentent alors assez nettement aux codes coutumiers et autres textes de droit. Il semble que par la nouveauté de ses actions, notamment par le recours à l'écrit, Phothisarat ait été en fait le premier souverain lao à véritablement affirmer et diffuser l'autorité royale dans son territoire. En plus d'un certain nombre de prescriptions locales dont il fut le premier initiateur et que des inscriptions postérieures se sont plu à rappeler, nonobstant également ses réformes plus proprement religieuses dont l'historiographie a conservé le souvenir, il paraît être le propagateur et même l'ordonnateur d'un nouveau type de littérature juridique où se mêlent lois traditionnelles et références aux textes sacrés[27]. Dans les sources lao les plus anciennes, Phothisarat est en outre présenté d'une façon exclusive comme le souverain « éclairé », dont le règne permit de faire reconnaître la grandeur du Lān Xāng auprès des puissances voisines. C'est durant cette période, indiquent d'ailleurs les chroniques, que se consolidèrent les frontières du royaume, notamment grâce à la reconnaissance de Vientiane, comme « cité royale » – un fait qui est vérifié par l'épigraphie (*cf*. *supra*)[28].

Les *rāja-ājñā* trouvaient un avantage certain à être gravés dans la pierre, d'abord parce que ce matériau assurait mieux que les autres la pérennité, mais également parce qu'il était lourd, parfois volumineux et souvent peu susceptible d'être déplacé. Les inscriptions lithiques s'avéraient alors idéales pour faire perdurer des informations relatives à un lieu, à un édifice ou à un terrain. Même dans ce cas cependant, d'autres types de supports étaient utilisés avec un même souci de préserver la mémoire de l'évènement. Certaines stèles du Lān Nā font déjà référence à des archétypes rédigés sur des feuilles en métal précieux[29]. La pratique se diffusa très vite au Lān Xāng, ainsi l'importante inscription du Vat Sri Muang de Nong Khay qui précise en 1567, dès sa

[27] Sur cette question importante qui commence seulement à être étudiée, voir KOURILSKY, Gregory, « From and Beyond the *Vinaya*: Insight into the legal tradition of premodern Laos », [*in*] Claudio CICUZZA, (ed.), *Materials for the Study of the Tripiṭaka*, Bangkok/ Lumbini: Fragile Palm-leaves Foundation/ Lumbini International Research Institute, vol. 16. (à paraître). Je remercie mon collègue d'avoir attiré mon attention sur une version lao du *rājāsastra* qui se présente elle-même comme un *rāja-ājñā* de Phothisarat édicté en 1535.

[28] Il ne fait pas de doute que l'intérêt porté par le roi à cette cité se doubla d'une attention beaucoup plus large pour les régions centrales et orientales. Plus en aval, avant que le Mékong ne change sa direction Nord-Est pour obliquer de façon radicale vers le Sud-Est, quelques gros affluents de gauche bénéficient encore d'une mention significative dans les chroniques de Luang Prabang. Ce sont les rivières Nam Ngum, Nam Ngiep et Nam San qui permettaient au pouvoir lao d'avoir un accès aisé à un arrière-pays montagneux et forestier, en-deçà et au-delà du plateau de Xieng Khuang – auquel certaines routes de Luang Prabang, par d'autres abords, menaient déjà.

[29] Chiang Saen, 1496 ; Vat Meun Rai (Chiang Rai), fin du XV^{e} – début du XVI^{e}.

première ligne, que toutes les indications qui suivent sont conformes à celles gravées sur une feuille d'or[30]. C'est probablement ce type de média, mais en argent et gravé seulement de deux lignes, qui a été retrouvé il y a une quinzaine d'années à Vieng Phu Kha, dans la province laotienne actuelle de Luang Nam Tha[31]. Le lieu se situe alors directement sur l'ancien « thang luang », c'est-à-dire la « grande route » qui reliait le Yunnan à Xieng Khong. Le nom de cet important *muang* du Lān Nā riverain du Mékong, proche de Pha Dai et donc de la frontière avec le royaume lao, paraît d'ailleurs bien mentionné dans le document, juste après la date (illisible) et le terme « *ājñā* ». Il est associé au nom d'un noble, le Chao Na Khua, auquel le roi semble demander d'œuvrer avec un troisième personnage qui reçoit apparemment le titre de « *saen luang* » et est chargé des corvées (*rājākān*). Cette source est alors peut-être plus précieuse par son existence même, en tant que témoignage d'une pratique administrative passée, que par les informations propres qu'elle délivre – puisque nous savons déjà par un certain nombre de ruines d'édifices religieux retrouvées dans le Nord-Ouest du Laos que la civilisation du Lān Nā s'était répandue avant le XVII[e] siècle très au nord, y compris sur des territoires qui relevèrent ensuite des Sip Song Panna lü[32]. Le fait qu'elle ait été découverte dans une région montagneuse (environ 700 m. d'altitude à Vieng Phu Kha, mais avec des sommets circonvoisins qui dépassent les 1500 m.) est également des plus intéressants. Cela montre que des espaces a priori en marge, car éloignés des grandes plaines où résidait la plus grande partie de la population, étaient tout de même intégrés dans un réseau de relations connectées au pouvoir central.

4. Les *kongdin*

On ne s'est encore guère interrogé jusqu'à présent sur la façon dont ce pouvoir central, dont le contrôle s'opérait d'abord sur des berges et des plaines où l'horizon était dégagé, était capable de gérer des territoires distants dont la configuration physique était complexe, et dont la représentation d'ensemble était par-là même plus difficile. Ce problème ne semble en fait s'être véritablement posé que pour les régions du Laos septentrional, physiquement beau-

[30] POONOTHOKE, Dhawaj, *Silacareuk Isan* [Les inscriptions du nord-est de la Thaïlande], Bangkok, Rama Khamhaeng University, 1987, p. 162. Un document de ce type et de la même année fut découvert dans un temple de Vientiane en 1954 – il fut dérobé en 1975 alors qu'il était conservé dans le musée du Vat Phra Kaeo ! – mais il émanait alors d'un grand seigneur, commémorant simplement sa foi et la fondation d'un *stūpa*.

[31] Ce document, conservé par le bureau local de l'information et de la culture, a été photographié en 2003 par l'équipe du centre EFEO de Vientiane.

[32] LORRILLARD, M., « Pour une géographie historique […] », *loc. cit*.

coup plus compartimentées que les autres aires de la vallée moyenne du Mékong occupées par des Tai. Au Lān Nā par exemple, le contrôle effectif du territoire ne paraît jamais avoir été un problème, même si le royaume dépendait aussi bien du bassin du Mékong que de celui de la Ménam Chao Phraya. Il est vrai que le pouvoir y était en grande partie décentralisé : à côté de l'espace contrôlé directement par Chiang Mai, de grands *muang* comme Chiang Rai, Chiang Saen, Phayao, Phrae et Nan constituaient autant de principautés très autonomes et profitant largement des ressources abondantes et facilement accessibles que procurait leur territoire, toujours constitué de grandes plaines. La situation était très différente au Lān Xāng. Quand ils ne provenaient pas directement du fleuve même, les produits qui firent la richesse de Luang Prabang et de Vientiane devaient être apportés de zones où la mobilité était des plus restreintes, et l'efficacité des collectes commandait alors qu'on se fit une représentation suffisante des territoires concernés. Ce fait est certainement à l'origine de l'existence, spécifique au Nord-Laos, de quelques textes déjà signalés mais jamais vraiment étudiés – les *kongdin* – que l'on a pour l'instant interprétés uniquement comme de simples exposés de frontières. Leur fonction était manifestement plus complexe et devait répondre à des besoins pluriels et spécifiques. Si ce type de documents n'a encore guère été porté à l'attention des spécialistes, il est sûr en tout cas que dans leur forme et leur support ils pouvaient être déclinés de différentes façons. Nous en possédons très tôt un exemple gravé dans la pierre. Il s'agit d'une stèle de Luang Prabang datée de 1530 qui expose longuement et précisément, par la mention d'un certain nombre de repères géographiques, les limites de terres achetées par un particulier, peut-être dans l'intention de les céder ensuite à un temple[33]. Les *kongdin* ont également inspiré les chroniques, un fait qui jusqu'à présent n'avait jamais été noté. Le *Nithan Khun Borom*, déjà maintes fois cité et dont nous rappelons qu'il fut rédigé durant la seconde moitié du XVI^{e} siècle, se distingue par les limites très détaillées qu'il donne aux terres accordées au Vat Vixun, autour de 1520[34]. Il est alors évident que l'historiographe, pour exposer ces données complexes, se basait sur un autre document – une inscription ou un manuscrit – qui d'une façon formelle appartenait également au type des *kongdin*.

[33] Document inédit longtemps conservé au Vat Vixun. Il est aujourd'hui visible dans le musée du Palais royal.

[34] Ce passage a été occulté dans la seule version lao éditée de ce texte.

II. L'APPORT DE NOUVEAUX CORPUS TEXTUELS

1. Quelques « archives » de Luang Prabang

Il y a plus d'un siècle, la recherche philologique sur la vallée moyenne du Mékong connaissait une avancée décisive avec l'article pionnier et magistral consacré par Louis Finot à la littérature laotienne[35]. Rédigé à une époque où les études orientalistes sur l'Asie du Sud-Est étaient encore naissantes, ce travail est resté une référence indispensable pour tout historien de la culture lao[36]. Quelques chapitres paraissent bien aujourd'hui un peu dépassés – notamment les réflexions qui entourent la question des écritures ou de l'histoire du bouddhisme au Laos à partir du témoignage des chroniques – mais beaucoup d'informations gardent une très grande valeur. C'est en particulier le cas d'une courte liste de « pièces d'archives » conservées par le Chao Maha Uparat (vice-roi) de Luang Prabang clôturant le chapitre consacré aux « Textes historiques et légendaires »[37]. Finot distinguait alors clairement ces quelques documents des centaines de manuscrits sur feuilles de latanier entreposés dans les différents temples de la vieille capitale, objets spécifiques de son étude[38]. Bien qu'ayant été jugées « intéressantes pour l'histoire du royaume » par l'orientaliste, ces archives ne furent cependant jamais étudiées par la suite et il semble bien que la plupart aient entretemps disparu. Il est particulièrement important de les remettre ici en évidence, car elles apportaient déjà la preuve de l'existence de corpus écrits autres que littéraires, dont le rôle ne peut plus être ignoré aujourd'hui par l'historien.

---

[35] FINOT, L., « Recherches sur la littérature laotienne », *BEFEO*, t. XVII, 1917, pp. 1-218.

[36] Rares sont les études suivantes sur la littérature lao : PELTIER, Anatole, *Le roman classique lao*, Paris, EFEO, PEFEO vol. 152, 1988, 676 p. ; KORET, Peter, *The Art of Parallelism in Traditional Lao Literature*, London, SOAS, PhD thesis, 1994, 490 p.

[37] FINOT, L., *loc. cit.*, p. 154. Il est curieux que le roi de Luang Prabang, remercié comme le Vice-roi par Finot, n'ait lui-même pas eu de documents à produire. Il est possible que beaucoup d'archives aient péri dans l'incendie perpétré par les « pirates chinois » dans la cité en 1887.

[38] La « revue générale » que Finot consacre à la littérature laotienne est divisée en neuf chapitres qui traitent d'autant de genres littéraires, tels que ceux-ci étaient conçus par l'auteur : I. Textes canoniques ; II. Parittam ; III. Grammaire, métrique, lexicologie ; IV. Littérature extracanonique ; V. Contes ; VI. Romans en vers ; VII. Romans en prose ; VIII. Çâstras ; IX. Textes historiques et légendaires. Un dixième chapitre, « Traditions laotiennes », s'appuie sur le contenu du chapitre précédent. Si aucune étude générale n'a permis depuis 1917 de recatégoriser le patrimoine manuscrit du Laos, les programmes d'inventaire, de microfilmage et de numérisation menés depuis la fin des années 1980 ont donné naissance à une classification formelle différente, proche de celle qui a été établie pour les manuscrits du Nord de la Thaïlande.

Les textes manuscrits conservés en 1914 par le vice-roi de Luang Prabang relevaient d'une production que l'on pourra qualifier d'administrative. Ils avaient pour objet des données factuelles liées à l'exercice du pouvoir et à la gestion des affaires sur le territoire lao ; ils procédaient par ailleurs non pas uniquement de l'action d'une seule personne, mais d'un groupe d'intervenants spécialisés agissant dans le cadre d'une fonction précise. Finot ne mentionne pas tous ces textes et nous n'en connaissons pas l'exacte quantité (l'expression « un certain nombre » reste vague) ; il se limite à en signaler quelques-uns (les plus significatifs ?) qu'il classe alors en sept catégories. La première (a) concerne un ensemble de « trois lettres adressées à l'empereur de Chine, au roi d'Annam et au roi de Siam pour accompagner le tribut ». Il est bien dommage que celles-ci n'aient pas été préservées, car ce type de correspondance – qui remonte au moins au début du XV^e^ siècle avec les premiers actes formalisant la soumission du souverain lao à l'autorité de l'Empereur chinois[39] – n'est plus attesté que par un très petit nombre de témoignages, en tout cas du côté lao[40]. Un manuscrit sur feuilles de latanier du Vat Mai de Luang Prabang faussement intitulé *Pheun Muang Lan Xang* montre toutefois des points communs avec les trois documents cités et pourrait éventuellement être identifié au même ensemble, même s'il en diffère apparemment par certains aspects[41]. Il contient en effet la copie de huit lettres ou documents associés (*akṣararājakathā*), dont six sont relatives à la préparation et à l'envoi en avril 1841 d'un tribut à l'empereur de Chine, alors que les deux autres ont pour destinataire le souverain de Muang Nan, en mars 1840 et janvier 1841. La rhétorique de ces documents étant complexe, on ne peut absolument exclure que Finot (ou l'un de ses informateurs) ait confondu les deux adresses au souverain du Muang Nan avec, dans un cas, une adresse au roi siamois, et dans l'autre cas une adresse au roi d'Annam[42]. Il n'est pas impossible non plus qu'il

[39] LIEW-HERRES, Foon Ming (2006*), Lan Sang or Laos Translated from* Yuanshi *(Yuan History),* Mingshi Gao *(Draft of the Ming History) and* Ming Shilu *(Veritable Records of the Ming Dynasty)*, manuscrit inédit. Je remercie l'auteur pour cette communication personnelle.

[40] La correspondance diplomatique lao la plus ancienne que nous possédons encore est semble-t-il celle qui a été produite par le roi Siri Bunyasan (r. env. 1760-1781) et son entourage à l'intention de la cour d'Ayuthya. Les originaux ont été perdus, mais la Bibliothèque nationale de Thaïlande conserve sur des manuscrits en papier la transcription en thaï de 16 documents, dont certains avaient déjà été pris en compte par le Maha Sila Viravong dans son *Phongsavadan Lao*.

[41] Ce manuscrit qui est devenu récemment très accessible grâce au programme de digitalisation et de mise en ligne de la Bibliothèque nationale de Vientiane a déjà été signalé par Ryan Wolfson-Ford dans « Luang Prabang and Bangkok: A 19th Century 'Friendship' », [*in*] Withaya SUCHARITHANARUGSE (ed), *Interpretative Studies on Southeast Asian Culture*, Bangkok, Chulalongkorn University, 2015, pp. 193-225.

[42] Ryan Wolfson-Ford fait cette confusion entre Bangkok et Nan. Une des deux lettres évoquant

ait considéré comme une unique lettre pour l'empereur de Chine six documents à la suite qui évoquent la même ambassade[43]. Que les deux ensembles de documents soient confondus ou qu'ils aient été au contraire réellement distincts, il est en tout cas clair que cette production relevait d'un corps de fonctionnaires royaux très au fait des relations avec les « États » extérieurs. Au même corpus peut être associé un « traité d'alliance entre les Sip Song Panna, Xieng Theng et Luang Prabang », daté de 1802, que cite par la suite Finot (e)[44]. Alors que les sources extérieures au Laos révèlent la complexité de la situation géopolitique en Asie du Sud-Est continentale au XIX^e^ siècle, en particulier après la destruction de Vientiane en 1828, il faut toutefois reconnaître que cette collection de textes diplomatiques se révèle décevante, au regard de ce que l'on aurait pu attendre pour une cité aussi importante sur le plan régional que Luang Prabang. Il convient ainsi de s'interroger sur le peu de représentativité de ce type d'écrits dans la vieille capitale lao en 1914. Une explication convaincante pourrait être que nombre de documents officiels disparurent à jamais lors de la tragique journée du 10 juin 1887, puisque les pirates Ho incendièrent le palais et les résidences des principaux princes[45]. Bien d'autres catégories d'archives auraient pu subir le même sort, ainsi celles que mentionne encore Finot et dont seuls quelques textes préservés par le vice-roi témoignaient encore : (b) « diverses ordonnances royales (1850-1853, 1873) », (c) des « correspondances administratives (1872) » et (d) des « brevets de nomination (1872) ». Nous verrons toutefois bientôt que ces trois types de documents, relevant d'une production « bureaucratique » propre aux affaires intérieures, ont laissé plus de témoignages que la correspondance diplomatique. Dans sa courte liste des « pièces d'archives », Finot mentionne

---

les territoires de Muang Phuan, Muang Thaen et des Hua Phan, qui étaient également tributaires du Vietnam, l'interprétation d'un courrier adressé au roi d'Annam pourrait également s'expliquer.

[43] Une brève notation dans un document d'archive de l'EFEO montre en tous cas que dans la lettre qu'évoque Finot, tout comme dans les textes du manuscrit du Vat Mai, il est particulièrement question du tribut en éléphants offert par Luang Prabang.

[44] Le second nom, Xieng Theng, ne peut être identifié avec certitude et a pu être orthographié incorrectement. Une courte mention dans les archives administratives de l'EFEO donne pour le même document le nom Xieng Thong qui doit être également erroné. Il s'agissait probablement de Muang Theng / Then (Dien Bien Phu), ou peut-être de la principauté lü de Xieng Kheng, voire de la principauté khœun de Chiang Tung.

[45] PAVIE, Auguste, *Mission Pavie Indo-chine - Géographie et voyages VI : Passage du Mékhong au Tonkin (1887 et 1888)*, Paris, Ernest Leroux, 1911, 348 p. L'explorateur rapporte différents témoignages à propos de ces évènements. Il nous révèle que les « petites paillotes, bureaux des secrétaires » étaient juste à côté de la salle du trône (p. 102), puis, à la date du 22 juin 1887, qu'« Après la fuite de la population, les Hos auraient pillé puis incendié les maisons du Roi, du second Roi [le Maha Uparat] et du Chao Ratsampan » (p. 108).

enfin un ensemble (f) qui comprend des « itinéraires de Luang Prabang à Hué par les Sip-song chau thai, par les Hua pan et par le Tranh-ninh », ainsi qu'un document (g) qu'il présente comme un « opuscule sur les frontières du royaume de Luang Prabang », dont le contenu est très rapidement résumé. Nous reconnaissons alors facilement dans ce dernier manuscrit un *kongdin* qui a en fait subsisté avec d'autres versions[46]. La référence à des « itinéraires » est plus surprenante et désigne probablement des textes assez tardifs. Auguste Pavie n'eut pas connaissance de ce type de manuscrits, alors qu'il cherchait justement durant ses premières semaines passées à Luang Prabang à obtenir des informations sur les régions qu'il devait traverser jusqu'au Tonkin[47]. Il est vrai que toutes ses demandes étaient contrôlées par des officiers subalternes siamois qui n'eurent de cesse de le maintenir dans l'ignorance des affaires locales. Les troupes de Bangkok ne rencontrèrent quant à elles aucune difficulté pour s'orienter dans tous ces territoires du Nord-Est, dont la possession était disputée aux Vietnamiens.

2. Les chartes royales et autres archives des Hua Phan

Il semblerait même, pour des raisons encore peu claires et sur lesquelles nous nous pencherons à l'occasion d'une prochaine contribution, que Pavie ait été en fait beaucoup plus abusé qu'il ne le croyait. S'il fut assez rapidement prévenu de manigances siamoises destinées à brouiller, par la substitution de documents, la perception des droits historiques sur les territoires directement liés à la Rivière noire (c'est-à-dire non soumis à l'autorité de Luang

[46] Nous en possédons par exemple une version manuscrite sur papier dans la collection « Charles Archaimbault » (archives EFEO).

[47] Pavie (*op. cit.*, p. 27) rapporte cette scène instructive au début de son séjour à Luang Prabang, le 15 février 1887 : « Le roi me demande où est ce Tonkin dont j'ai parlé. Je prie les kaluongs (siamois), qui ont feint la même ignorance au début, de répondre. Le premier dit avec un peu de brusquerie comme trouvant que la docilité du Roi va trop loin : 'Vous savez bien … le pays annamite ?'. – 'Je n'ai jamais entendu dire', fait le Roi, 'que quelqu'un d'ici y fut allé, ou que des gens de là-bas soient venus à Luang Prabang. Vous allez entreprendre une course dangereuse' ». Ce n'est qu'à l'arrivée en mars 1887 du chef de l'armée siamoise, le Chao-meun Vaïvoronat (appelé d'abord Phya Surisak), que Pavie reçoit de sa part des informations et une copie de carte sur les territoires qu'il doit parcourir. Les trois régions concernées par les « itinéraires » que mentionne Finot sont précisément celles dans lesquelles le Chao-meun Vaïvoronat avait opéré : « Il est entré dans quelques détails sur les expéditions dont le but et le résultat auraient été la pacification par lui des deux régions : Houa panh ha tang hoc (mille sources et cinq cantons) et Sip-song chau thaïs (douze cantons thaïs) à l'est et au nord de Luang-Prabang, tandis qu'un de ses collègues opérait dans le même sens au pays Pou Eun » (*op. cit.*, p. 49). Pavie peut alors réfléchir aux avantages et aux inconvénients qu'offre chacune des trois routes, et se décider pour un trajet passant par le Muang Theng (Dien Bien Phu), c'est-à-dire dans les Sip-song chau thaïs.

Prabang)[48], il paraît en revanche avoir ignoré que les troupes de Bangkok avaient collecté quelques mois plus tôt dans les Hua Phan un certain nombre de précieuses archives lao et vietnamiennes. En parcourant une partie de ce territoire en 1888 et 1889, le capitaine Cupet obtint bien sur place des renseignements oraux sur l'administration locale, mais il ne fut apparemment pas plus informé de l'existence de documents anciens et de leur récente appropriation par les Siamois. À mesure qu'il progressait sur le terrain, le militaire fut cependant frappé par un fait auquel il n'était pas habitué : « J'ai maintes fois eu l'occasion de constater que tous les habitants des villages connaissent très exactement la frontière des circonscriptions administratives, toujours nettement déterminées d'ailleurs. Cela tient, je crois, au mode d'exécution des différentes corvées publiques, telles que transports, débroussaillements des chemins pour le passage des mandarins, etc., généralement circonscrites »[49]. Il fut également informé, sans que nous en connaissions la source, que « Ces territoires étaient, avant 1828, réunis sous l'autorité d'un chef suprême, résidant à M. Hua Muong (Tête des Muongs), dont les rois de Luang Prabang et Vien-Tian se disputaient tour à tour la suzeraineté, jusqu'à ce que l'Annam intervînt et fit, de cette contrée, une province tributaire (Tran-Bienh-Phu) […] ». Il nota enfin que « La population des Hopanhs est formée en grande partie de Laotiens et de Pou-Thaïs, ceux-ci en minorité, et de Khas en assez grand nombre » et que « Les chefs de canton et les principaux mandarins sont Laotiens »[50].

Deux notes de George Cœdès

L'existence des archives des Hua Phan ne fut en fait portée à la connaissance du public qu'en 1920, dans une courte note que George Cœdès publia dans la chronique du *BEFEO*. Conservateur en chef de la Bibliothèque nationale de Bangkok depuis janvier 1918, celui-ci avait découvert la présence de ces documents dans cette institution – où ils constituaient apparemment un fonds très atypique – et il avait tout de suite compris leur importance sur le plan historique. Il en avait alors fait prendre des clichés qu'il avait envoyés au siège

[48] À Pak Lay, où se sont réfugiés le roi lao et nombre de personnes après l'attaque et le sac de Luang Prabang, Pavie note le 27 juin : « Dès ce premier soir, je me suis mis au point sur le sujet des territoires liés au Laos dont avec persistance les agents siamois ont pu me cacher l'exacte situation. Les Sip-song chau thaïs, sans que j'aie un doute, dépendent de l'Annam. Le Chao-meun lors de sa conquête, pensant les soustraire à toute discussion, retira aux chefs : titres et cachets donnés par l'Annam en des temps lointains. Il offrit en place des papiers tout neufs, des cachets siamois » (*ibid*., p. 114).
[49] PAVIE, A., *op. cit.,* p. 105.
[50] *Ibid*, p. 137.

de l'EFEO à Hanoï, un acte dont la valeur et l'utilité furent jugées suffisantes pour être rapportées dans le *Bulletin*. Si une lettre adressée à Noël Péri, secrétaire-bibliothécaire de l'École, témoigne à la fois de l'enthousiasme de Cœdès et de sa parfaite perception de l'intérêt des textes[51], il est toutefois curieux de constater que la note elle-même montre un ton très neutre et passe sous silence des informations capitales. L'inventaire qui succède à une brève phrase d'introduction ne renseigne en effet que 37 documents sur un total apparent (car non mentionné d'une façon explicite) de 79. Il est précisé que 26 de ces textes sont des édits ou des ordres royaux sur étoffe et sur papier (les dimensions des manuscrits sont indiquées, certaines étant impressionnantes) destinés à des dignitaires de différents *muang* des Hua Phan, que 6 autres textes (au moins) ont un caractère semblable mais sont gravés sur des olles, et qu'un édit impérial et trois cartes produits au Vietnam les accompagnent. Rien n'est dit de l'origine de ces manuscrits (lieux de production), de leur date et des circonstances qui les amenèrent à Bangkok, alors que celles-ci étaient connues de l'orientaliste. Peut-être convenait-il de ne pas trop insister sur certains détails qui aujourd'hui encore sont considérés comme sensibles ? Quatre années plus tard, dans un petit ouvrage en langue anglaise qu'il consacre à la Bibliothèque nationale de Bangkok, Cœdès indiquera toutefois dans un court paragraphe que les textes proviennent des chancelleries royales de Vientiane et de Luang Prabang, que la plupart ont été rédigés aux XVI^{e} et XVIII^{e} siècles et qu'ils avaient été ramenés par les troupes siamoises après leur campagne contre les pirates chinois, c'est-à-dire en 1887[52].

Deux éditions de « bai-chum »

L'étude de ces textes nécessitait-elle trop de précautions ? Il semble en tout cas que malgré la note de 1920 et l'existence de clichés un peu antérieurs, le corpus des Hua Phan tomba ensuite longtemps dans l'oubli. Il est vrai que

[51] Archives de l'EFEO : « Il y a notamment une vingtaine de chartes sur étoffe délivrées par les rois de Vieng Chan et de Luang Prabang aux XVII^{e}-XVIII^{e} siècles, d'un grand intérêt et dont on chercherait vainement l'équivalent au Laos même où tout a disparu. […] Ces documents constituent à proprement parler les archives des Hua Pan Ha Tang Hoc ».

[52] *The Vajirañâṇa National Library*, Bangkok, 1924, p. 31. Il est spécifié que cet ensemble de document « *was obtained in Tranninh (now a province of French Laos) by Chao Phya Surisak during his campaign against the Black Flags* ». Cette référence au Tranninh est certainement erronée, comme l'est également la légende d'une reproduction d'un des manuscrits (XXVI) qui indique « *Document from Tranninh. Royal Decree of the King of Laos appointing a Governor at Muang Puen* [=> Phuan] *(1662 A.D.)* ». Ce texte du 30 septembre 1662 concerne en fait les muangs Peun et Phaen, dans les Hua Phan. Dans sa lettre à Péri de janvier 1920, Cœdès écrit d'ailleurs lui-même que le général siamois « rafla [l'ensemble des documents] dans la province de Hua Phan Ha Tang Hoc ».

l'accès aux documents originaux a toujours été et reste très difficile. Une fenêtre importante sur ces sources a toutefois été ouverte par la Bibliothèque nationale de Bangkok elle-même qui, sous la direction de Mme Phimphan Phaibulwangchareun, a édité en 2000 et 2013 deux ouvrages qui offrent la transcription en thaï et la reproduction photographique de 69 textes regroupés sous l'appellation « *bai-chum* », parmi lesquels 53 sont relatifs au Nord-Laos et appartiennent manifestement à la collection observée par George Cœdès. L'identification et la juste compréhension de ces documents ne sont toutefois pas aisées. Le projet initial de la Bibliothèque nationale n'était pas d'en donner une analyse historique, mais de mettre en évidence certaines caractéristiques paléographiques et linguistiques, en prenant pour cadre de référence le patrimoine écrit (en particulier épigraphique) du nord et du nord-est de la Thaïlande. Le premier ouvrage – *Bai-chum : Saranithet Bon Sing Tho* – témoigne parfaitement des limites de la méthode. Sont en effet concernés 22 manuscrits dont la seule apparence montre déjà le caractère exceptionnel, tant par leur support et leurs dimensions – il s'agit de bandes d'étoffe dépassant le plus souvent 1 mètre de longueur et atteignant même 5,41 m – que par la qualité graphique de l'écriture et le sceau peint dont ils sont pratiquement tous ornés. L'aspect soigné de la composition atteste lui aussi de la valeur des documents : ils étaient manifestement exécutés pour être produits devant une communauté de sujets, qu'ils devaient impressionner. Mme Phaibulwangchareun remarque à juste titre la similitude flagrante qui existe entre la rhétorique introductive de ces textes et celle d'un certain nombre de stèles inscrites du Lān Xāng des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, en particulier par l'association du composé *rāja-ājñā* (ordonnance royale) et de la formule « *lāy cum* », cette dernière désignant la « marque » du pouvoir et conférant par là-même au document concerné sa légitimité[53]. Ces 22 manuscrits ne sont alors guère différents des inscriptions royales par lesquelles le souverain garantissait des droits et des propriétés aux temples les plus importants. Ils ne le sont pas davantage de certains codes de droit coutumier dans lesquels la marque royale était elle aussi affirmée.

Dans le premier volume publié de la Bibliothèque nationale de Bangkok, le contenu des textes sur étoffe ne donne en fait lieu qu'à une présentation rapide (encore qu'utile) des thématiques. L'absence d'un véritable appareil critique ne facilite pas la lecture et la compréhension des documents[54], même si chacun

[53] Cette spécificité a conduit l'éditrice à employer le néologisme « bai-chum » pour qualifier cet ensemble de manuscrits, mais nous verrons qu'un terme plus ancien et plus significatif aurait sans doute été plus approprié.

[54] Chaque texte est transcrit en thaï selon deux modes différents, un qui respecte autant que cela est possible l'orthographe originale, l'autre sous une forme moderne et standardisée.

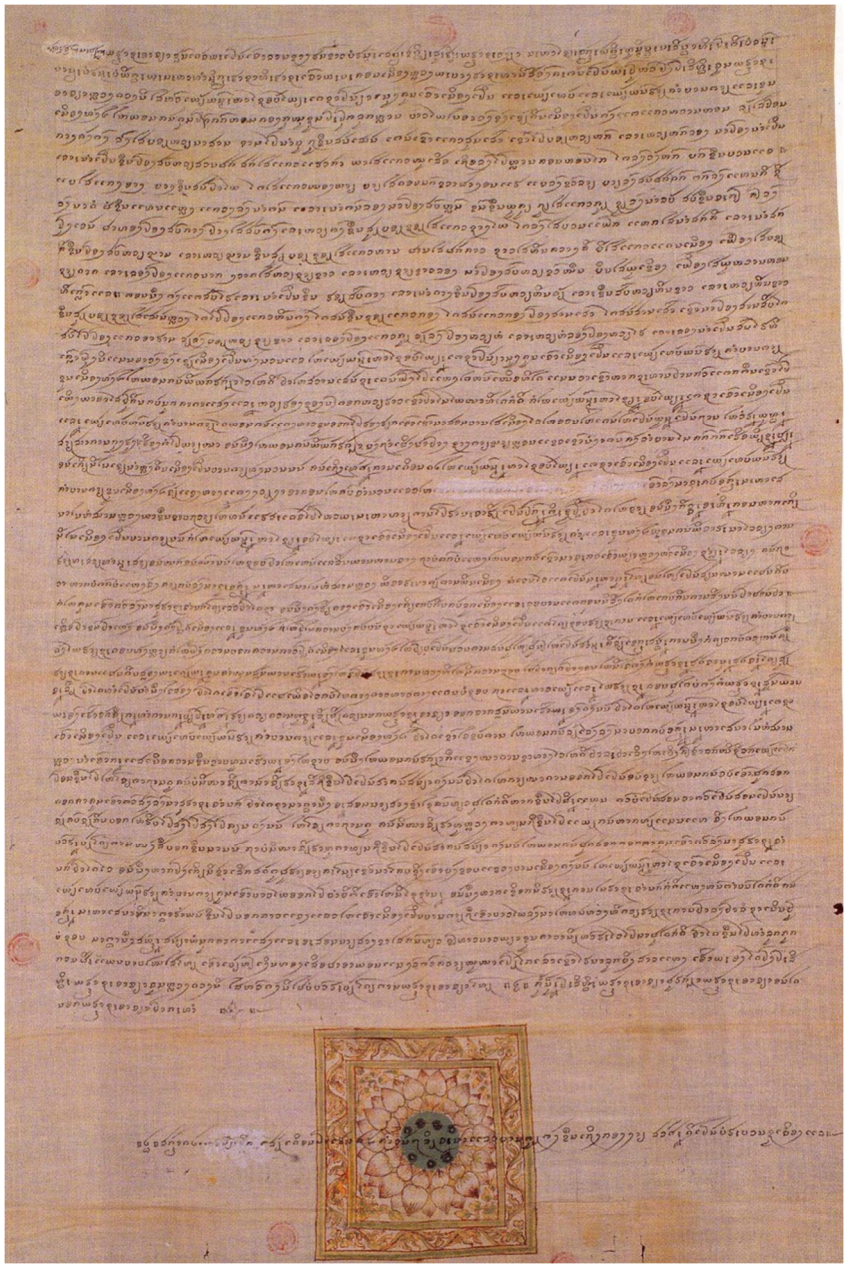


Fig. 1. Ordonnance royale des Hua Phan, 1838
(Bibliothèque nationale de Thaïlande)

d'eux est résumé dans le chapitre introductif. Alors que la richesse et la diversité des données apparaissent évidentes, rien ne permet par ailleurs de les contextualiser, même géographiquement, et donc de saisir véritablement leur portée[55]. La plupart des textes sont correctement datés et attribués à une chancellerie d'origine (en particulier Vientiane et Luang Prabang), mais l'éditeur met de côté toute considération historique[56]. À moins d'avoir eu accès aux deux publications susmentionnées de Cœdès, il s'avère alors très difficile d'essayer de restituer leur parcours dans un cadre spatial et temporel, et par là-même d'en établir la critique.

La publication treize années plus tard du second volume – *Vikhro Saranithet Chak Bai-cum* – représente à cet égard un progrès, même si certains choix éditoriaux tendent par ailleurs à augmenter la confusion. L'ouvrage nous donne la transcription en thaï de 47 textes sur papier, mais seuls 31 intéressent véritablement la région des Hua-Phan, les 16 autres concernant le centre et le sud du Laos, ainsi que le nord de la Thaïlande[57]. Au-delà de l'atteinte à l'homogénéité bien établie du premier ensemble qu'entraîne cette diversité géographique, le choix de Mme Phaibulwangchareun de conserver le néologisme « *bai-chum* » pour catégoriser l'ensemble des textes pose également un problème. Les manuscrits présentés dans le second volume sont en effet d'un type très différent de celui que traitait le premier volume – sauf les plus anciennement datés, au nombre de quatre qui, tout en étant sur papier et de dimension moindre, se rattachent à l'évidence au corpus des 22 manuscrits sur étoffe, comme le montrent en particulier leur rhétorique et leur sceau. On reconnaîtra rapidement dans ce premier ensemble de documents marqués d'un cachet royal les vingt-six édits ou chartes (*rāja-ājñā*) que Cœdès avait choisi de mettre particulièrement en valeur dans son inventaire. En comparant avec ce dernier, on retrouvera également dans le second volume les trois cartes et l'édit impérial produits au Vietnam mentionnés par l'orientaliste. Hormis ces trente manuscrits et sans autre information sur la totalité du fonds, rien ne

[55] La mention du Laos n'apparaît pratiquement pas dans l'ouvrage et aucune information n'est donnée sur la région septentrionale dont tous ces textes parlent pourtant de façon détaillée. La présentation tend au contraire à les situer dans le cadre plus centralisateur du domaine thaï, notamment par la référence quasi constante à la culture du Nord-Est de la Thaïlande et aux appellations qui lui sont propres, notamment la langue « thaie issane » et l'écriture « thaie noï ».

[56] Sept textes (en fait huit, avec BC19/1647) sont datés de 1652 à 1742 (époque d'Ayuthya), un texte de 1773 (époque de Thonburi) et onze textes de l'époque de Ratanakosin. Sur les 22 textes, 13 sont liés à Vientiane, 6 à Luang Prabang et 3 à un certain Muang Teun Ning qui est identifié au Vietnam. En fait ce sont 15 textes qu'il faut véritablement lier à Vientiane et un seul au Muang Teun Ning qui correspond au Tran-ninh, c'est-à-dire au Puang Phuan ou royaume de Xieng Khuang.

[57] Tous ces textes paraissent toutefois en rapport avec les campagnes siamoises de la fin du XIX^{e} siècle, et sont donc utiles à la compréhension du contexte régional global.

permet en revanche d'établir de nouvelles correspondances. On peut tout au plus supposer que les 23 autres textes sur papier relatifs aux Hua Phan qui se trouvent dans le second volume de la Bibliothèque nationale de Bangkok font partie des 42 manuscrits non renseignés de la note de 1920. Un coup d'œil rapide à ces textes montre en tout cas qu'ils diffèrent bien des *rāja-ājñā* susmentionnés. Tous portent un ou plusieurs tampons, ce qui permet à Mme Phaibulwangchareun de les intégrer (à tort pensons-nous) dans la catégorie artificielle des *bai-chum*, mais relèvent manifestement d'une production qui n'est ni royale ni ancienne. C'est déjà le cas pour 18 textes en langue lao qui paraissent tous dater de 1886, c'est-à-dire de la période où l'armée siamoise effectuait sa campagne dans le Nord-Laos : deux des manuscrits sont d'ailleurs attribuables au Chao Meun Vaï-voronath lui-même, dont nous nous souvenons qu'il fut l'interlocuteur de Pavie. Quant aux cinq autres derniers textes, non datés, ils sont rédigés en caractères chinois et portent des cachets, mais relèvent du même ensemble originaire du Vietnam qui contenait déjà les cartes.

Des clichés et un microfilm

Il est alors heureux que les archives de l'EFEO aient conservé les clichés de manuscrits envoyés par Cœdès à Hanoï en 1920, y compris sous la forme d'un microfilm exécuté en 1954[58]. Les textes originaux des Hua Phan n'y sont toutefois pas visibles dans leur totalité. Les photographies ne concernent en fait qu'une partie des documents déjà renseignés, en l'occurrence les 22 manuscrits sur étoffe, les quatre édits sur papier et les documents (édit impérial + 3 cartes) provenant du Vietnam. Cœdès signale lui-même dans sa note qu'« À partir de [la numérotation] 27, la collection comprend un certain nombre de documents gravés sur une ou deux olles fixées à un grand sceau de cire […] presque tous impossibles à photographier » et que seuls quelques spécimens ont été réunis sur un seul cliché. Le dossier d'archives présente en fait non pas une mais deux vues photographiques générales de ces spécimens sur feuilles de latanier, l'une montrant les rectos de la première page de sept textes (n° 27, 28, 38, 39, 40, 41 et 52), l'autre montrant les versos. Le déchiffrement de ces pages est difficile[59].

[58] Nous avons nous-même pu consulter ce microfilm dès la fin des années 1990. Les clichés ont été retrouvés très récemment.

[59] Ce déchiffrement était en fait impossible à partir du seul microfilm, d'abord à notre disposition. Les clichés originaux permettent une reconstitution partielle du texte des pages concernées.

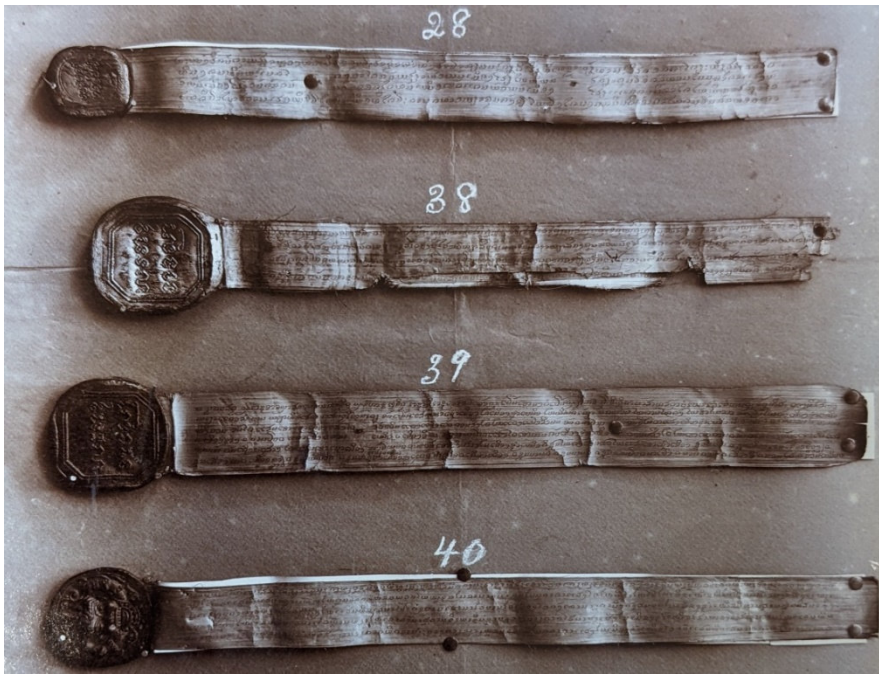


Fig. 2. Olles des Hua Phan photographiées par George Cœdès, 1920 (archives EFEO)

Comme nous en étions prévenus, le dossier ne révèle pas de photographies de la suite de ces textes, ni de ceux qui ne sont pas renseignés dans la note. Cœdès avait cependant eu la bonne idée, en 1918 ou 1919, de faire établir par un (ou plusieurs) lettré(s) des transcriptions manuscrites en écriture moderne de la plupart des manuscrits en lao et de joindre dans son envoi à Hanoï la photographie (ou les originaux ?) de ces nouveaux documents[60]. Ces transcriptions, très utiles quand elles concernent les édits royaux sur étoffe et sur tissu, se révèlent alors infiniment précieuses lorsqu'elles sont liées aux textes sur feuilles de latanier – numérotés de 27 à 52 – d'autant que la Bibliothèque nationale de Bangkok paraît avoir perdu complètement la trace des originaux[61]. Même si la forme en est modernisée, elles constituent en effet la

[60] Les manuscrits étant rédigés dans une graphie archaïque qui ne devait pas être très familière à Cœdès, malgré sa connaissance des écritures taï anciennes (inscriptions de Sukhothai et du Lān Nā), ces transcriptions en écriture lao moderne facilitèrent sans doute une première prise de connaissance de leur contenu.

[61] Selon des fonctionnaires de la Bibliothèque nationale de Bangkok, ces manuscrits sur feuilles

seule source qui permette encore d'avoir accès au contenu de ces manuscrits ! Quatre autres textes lao sur papier (n° 55, 59, 65 et 73) sont par ailleurs également révélés par une transcription. Il ne restait ainsi dans l'inventaire de Cœdès que 19 textes encore inconnus, précisément le même nombre que celui des documents liés aux Hua Phan restants dans le second volume de la Bibliothèque nationale de Thaïlande. Il était alors aisé d'établir une dernière correspondance entre ces sources et de reconstituer la totalité de la collection originelle des 79 manuscrits. Celle-ci était composée de sept types de documents que leur matériau, leur date et leur provenance permettent de distinguer :

- Un ensemble de 4 manuscrits lao sur papier, correspondant à des ordonnances royales (toutes portent un sceau peint) datés apparemment de 1542 à 1642.
- Un ensemble de 26 manuscrits lao sur feuilles de latanier (olles), correspondant à des ordonnances royales (présence d'un sceau en cire) ou à des ordres de gouverneurs locaux, datant apparemment 1543 à 1838.
- Un ensemble de 22 manuscrits lao sur étoffe, correspondant à des ordonnances royales (pratiquement toutes portent un sceau peint) datées de 1647 à 1853.
- Un ensemble de 18 manuscrits lao sur papier, correspondant à des actes divers (la plupart sont des *kongdin*, c'est-à-dire à des délimitations de territoires), datant probablement tous de 1886, c'est-à-dire de l'année où l'armée siamoise stationnait dans le Nord-Laos, ou de cette même période tardive[62].
- Un ensemble de 8 manuscrits d'origine vietnamienne sur papier, de date inconnue, consistant en des cartes, un édit impérial et d'autres documents administratifs encore non renseignés, mais portant cachet.
- Un manuscrit sur papier, non daté, consistant en une carte portant des mentions en écriture taie.

Ce fonds est exceptionnel à plus d'un titre : par le nombre de manuscrits (79), par leur valeur intrinsèque (la plupart sont des édits royaux), par leurs

---

de latanier sont maintenant introuvables (ils sont d'ailleurs absents des inventaires) et pourraient avoir disparu à la suite d'un incendie survenu en 1967. Pour avoir connaissance de leur contenu, nous ne possédons donc plus que les transcriptions manuscrites du début du XX^{e} siècle.

[62] Deux de ces documents ont été produits par le général siamois lui-même. Cet ensemble de manuscrits étant lié à l'opération siamoise qui en 1920 pouvait paraître encore très récente et infiniment sensible, il est possible que Cœdès ait volontairement choisi de ne pas les renseigner publiquement, et plus encore de ne pas en produire de reproductions photographiques. D'autres raisons peuvent toutefois être évoquées pour expliquer cette lacune dans la documentation (certains documents de 1886 ressemblent beaucoup aux chartes royales).

origines diverses (notamment les chancelleries de Vientiane et de Luang Prabang), par leur ancienneté (deux textes sont présentés comme relevant du règne de Phothisarat, au milieu du XVI^e^ siècle), par la continuité chronologique dont ils font preuve (y compris lorsque le centre du pouvoir change) – et même par leur état de conservation (!). Cette richesse de données est d'autant plus étonnante que les manuscrits, si on se réfère à leur contenu, étaient destinés de façon séparée à des fonctionnaires qui gouvernaient les différents *muang* constituant la région des Hua Phan, depuis le Muang Son à l'ouest jusqu'à Muang Soï et Muang Sam Tai à l'est. Les conditions de leur production, de leur circulation, de leur conservation et même (voire surtout) de leur collecte par les troupes siamoises soulèvent alors nombre de questions qui n'ont pas encore toutes trouvé des réponses claires et peuvent même susciter le doute quant à l'authenticité de certains textes. L'analyse globale de la collection, de même qu'une première critique interne de chacun des manuscrits, permettent toutefois de conclure à une cohérence globale – en particulier sur le plan chronologique – de tous les contenus entre eux, même si quelques illogismes nécessitent encore des explications.

Une étude spécifique de ces manuscrits étant en cours et devant être l'objet d'une autre contribution, nous ne donnerons ici que quelques indications à propos de leur contenu. On trouve dans les deux phrases que leur consacre George Cœdès dans son petit ouvrage sur la Bibliothèque nationale de Bangkok une présentation générale de la plupart de ces textes : « *It consists of Royal Decrees of the Kings of Vieng Chan and Luang Prabang, written some on cloth and some on palm-leaves, appointing officials for the administration of various districts, mostly during the XVII^th^-XVIII^th^ centuries* »[63]. La lettre de l'orientaliste de janvier 1920 précise par ailleurs qu'il s'agit de « titres de propriété, diplômes de mandarins, sceaux, etc. ». C'est en effet l'impression que donne la lecture des premières lignes de la plupart des manuscrits lao, par lesquelles le souverain s'adresse à un ou plusieurs dignitaires locaux. Les chartes royales véhiculent toutefois un nombre d'informations beaucoup plus importantes, tant par la quantité et la variété que par les détails des données. Plusieurs textes font une part importante à la configuration géographique des territoires et passeraient pour de purs *kongdin* si d'autres informations n'étaient également fournies. Celles-ci sont souvent relatives, en particulier dans les manuscrits les plus anciens, aux ressources des territoires et aux impôts qui s'attachent à celles-ci, dont l'envoi vers Vientiane puis Luang Prabang doit être régulier et à époque fixe. Un autre grand objet de préoccupation à propos duquel les gouverneurs locaux sont sommés d'agir concerne

[63] *The Vajirañâṇa […], op. cit.*, p. 31.

les populations et leur administration. Ce souci devient de plus en plus important à partir du XVIII[e] siècle, alors que l'arrivée de groupes nouveaux, en particulier sur le plan ethnique, s'accroît. L'influence siamoise devient perceptible à partir de la fin du XVIII[e] siècle et les attentes de Bangkok s'ajoutent alors aux questions traditionnelles traitées par les cités de Vientiane et Luang Prabang. Après la destruction de la première en 1828, la seconde la remplace totalement dans l'exercice d'une domination sur les Hua Phan, en tout cas jusqu'à la fin des années 1860, avant que n'apparaissent les premières bandes de pirates chinois. Les documents vietnamiens montrent toutefois qu'une partie des *muang* du Nord-Est du Laos étaient soumis également à la domination de l'Annam. Cette dépendance à l'égard de deux, trois où même quatre pouvoirs régionaux était fréquente pour les localités en marge de l'Asie du Sud-Est continentale. Quant aux documents en langue lao de l'année 1886, ils sont à l'évidence le produit de demandes faites par les Siamois et consistent essentiellement en des inventaires ou des recensements (populations, biens, produits, armes, etc.).

Si la découverte des chartes royales des Hua Phan pouvait laisser croire dans un premier temps que celles-ci étaient absolument uniques (on se rappellera la mention épistolaire de Cœdès : « on chercherait vainement l'équivalent au Laos même où tout a disparu »), il est aujourd'hui évident qu'elles constituent en fait le témoignage le plus éclatant de l'existence d'un corpus qui dut être beaucoup plus important. Il était déjà possible de reconnaître dans les archives du Maha Uparat de Luang Prabang signalées par Finot des textes qui appartenaient manifestement au même registre. C'est évidemment le cas pour les « diverses ordonnances royales », les « correspondances administratives » et les « brevets de nomination » du XIX[e] siècle, sans oublier le document que nous avons défini comme un *kongdin*, un type de production qui trouve d'ailleurs son plein développement dans les chartes des Hua Phan.

D'autres textes d'ordre administratif ont toutefois été préservés et peuvent encore être retrouvés sur le terrain. Certains appartiennent manifestement au même ensemble que les manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale de Bangkok, d'autres leur sont profondément liés par le contenu, la rhétorique et le contexte d'exécution. Dans tous les cas – il est important de le souligner – ces textes sont spécifiques au Nord-Laos, c'est-à-dire à un cadre qui se distingue par de nombreux traits des autres régions de la vallée moyenne du Mékong.

Compléments au corpus des Hua Phan : manuscrits sur étoffe, sur feuilles de latanier et sur papier

Trois autres chartes royales sur étoffe avec sceau peint, du même type que celles qui sont conservées à la Bibliothèque nationale de Bangkok, ont été retrouvées ailleurs que dans les Hua Phan mais appartiennent à l'évidence au même corpus. La première de ces chartes pourrait même être directement liée à la collection rassemblée par les troupes siamoises en 1886-1887. Elle fait partie du fonds James George Scott de la bibliothèque de l'université de Cambridge et pourrait provenir d'un don fait très tôt aux diplomates et officiers britanniques, dans le cadre d'opérations guidées par des objectifs communs. Une hypothèse – qui ne peut encore être étayée par des sources précises, mais qui apparaît très crédible – serait que le texte ait été confié par le Phya Surisak au cartographe James McCarthy, qui était sous ses ordres, lorsqu'ils se retrouvèrent ensemble à Muang Theng (Dien Bien Phu) à la fin du mois de décembre 1886. À ce moment-là, l'officier siamois possédait manifestement déjà l'ensemble des chartes[64]. McCarthy avait été chargé de se renseigner sur la région et devait rejoindre ensuite les Hua Phan en entrant par le Muang Sop Et[65]. Il était cependant malade et décida peu après son départ des Sip Song Chao Thai de repartir plus rapidement vers Bangkok via Luang Prabang. Il ne serait pas étonnant qu'il ait emmené avec lui un texte de la collection collectée dans le Nord-Laos, surtout si le Phya Surisak ne perdait pas grand-chose à s'en déposséder. Celui de l'université de Cambridge, relatif au Muang Sam Tai et daté de 1749, s'avère par son contenu extrêmement proche d'un des manuscrits de la Bibliothèque nationale de Bangkok. Siamois et Britanniques trouvant le même intérêt à s'allier contre la France, le manuscrit aurait alors fini par parvenir à Scott par le biais de la chancellerie anglaise. Il est toutefois possible que ce texte ait atteint Bangkok plus simplement, en même temps que les autres manuscrits, et qu'il ait été confié assez rapidement aux Britanniques, toujours dans le même esprit, peut-être spécialement à

[64] MCCARTHY, James, *Surveying and Exploring in Siam*, White Lotus (1ère édition, Londres, 1900), Bangkok, 1994 (215 p.), pp. 107-108. Selon le témoignage de Ngin, un des Khmers secondant Pavie qui avait été envoyé dans le Muang Lai, les jeunes princes de cette localité avaient dû rejoindre le général siamois à Muang Theng durant cette même période de décembre 1886 et disaient à propos de cette rencontre : « Sans doute nous savions bien qu'il voulait, comme il l'a fait dans les autres cantons thaïs, nous retirer nos titres annamites pour nous donner des titres siamois ». (PAVIE, Auguste, *Mission Pavie Indo-chine - Géographie et voyages VII : Journal de marche (1888-1889 – Événements du Siam (1891-1893)*, Paris, Ernest Leroux, 1919, p. 210).

[65] Il avait déjà effectué une première mission à Muang Theng pour le compte des Siamois en mai 1885 (MCCARTHY, J., *op. cit*., pp. 100-101 ; PAVIE, A., *op. cit*., VII, p. 210).

l'occasion des commissions françaises et anglaises qui eurent à négocier en 1895 les frontières qui, dans le Haut Mékong, séparèrent les deux empires coloniaux[66]. Les deux commissions furent dirigées respectivement par Auguste Pavie et James George Scott. Le second était précisément à l'époque Ministre résident du gouvernement britannique à Bangkok et disposait donc de nombreux documents collectés de différentes façons[67]. Il semble que le premier, qui avait pourtant établi des relations très cordiales avec son interlocuteur anglais, n'eut jamais connaissance de cette archive qui, il est vrai, ne concernait pas la région devenue l'objet de négociations. Une troisième possibilité expliquant la possession de la charte de Sam Tai par Scott serait que celui-ci l'ait acquise lorsqu'étant encore journaliste il couvrait les événements du Tonkin en 1884-1885. Mais ces circonstances apparaissent beaucoup moins probables[68].

La seconde charte royale des Hua Phan a été dévoilée par Michael Vickery dans un article de 2003 où il fait état de deux documents observés par lui en 1966 au Vat Phra Kaeo de Vientiane : une chronique sur feuille de latanier relative à la région de Phu Khio (province thaïlandaise de Chayaphum), et un « Phongsawadan Xam Nua » sur étoffe[69]. Il met alors bien en évidence la nature (un décret royal établi à Vientiane), la destination (un fonctionnaire de Sam Neua), la date (1812) et les thématiques principales de ce second texte, mais il ne pouvait à cette époque le situer dans un contexte historique plus large[70]. Le manuscrit fut également photographié par Paul Lévy, probablement plus tôt, au cours des années 1950 ou 1960[71]. À partir des années 1970, le texte n'était déjà plus visible et semblait avoir définitivement disparu[72]. Un pur hasard a permis à mon collègue David Wharton de le redécouvrir récemment dans un temple périphérique de Vientiane où il a été déposé de façon provisoire par son propriétaire après avoir circulé dans de nombreux

---

[66] Le fait que cette charte ait pu être retirée d'une collection siamoise à Bangkok trouve un argument : un autre texte lao de la collection Scott, sur feuille de latanier avec sceau mais toujours enroulé (*cf. infra*), porte encore un bout d'étiquette avec deux chiffres en thaï.

[67] PAVIE, A., *op. cit*., II, p. 334.

[68] L'ouvrage bien documenté de Scott, *France and Tongking: A Narrative of the Campaign of 1884 and the Occupation of Further India* (1885) n'offre à ce sujet aucune information.

[69] VICKERY, Michael, « Two historical records of the Kingdom of Vientiane », [*in*] Ch. GOSCHA & S. IVARSSON (eds.), *Contesting Visions of the Lao Past*, Copenhagen, Nias Press, 2003, pp. 3-35.

[70] L'auteur mentionne que je l'ai informé de l'existence de plusieurs autres documents lao du même type à la Bibliothèque nationale de Bangkok.

[71] Les archives photographiques de l'EFEO conservent des clichés qui montrent différentes sections de ce manuscrit.

[72] P. M. Gagneux n'en parle pas alors qu'il a manifestement bien connu les collections du Vat Ho Phra Kaeo au milieu des années 1970.

lieux, y compris à l'étranger[73]. À cette charte royale sur étoffe de dimension remarquable (4,16 m. de longueur pour 57 cm de large) est maintenant associé un autre manuscrit des Hua Phan jusqu'à présent inconnu – une charte sur étoffe avec sceau datée du mois d'avril 1623, de belle longueur également (2,44 m) – mais qui paraît être la copie d'un texte plus ancien. Les deux manuscrits ont manifestement toujours été liés et l'histoire de leurs pérégrinations est encore plus difficile à restituer que celle des autres chartes royales. Leur actuel propriétaire descend d'une famille qui comptait un haut fonctionnaire originaire de la région de Sam Neua, lequel possédait d'autres objets d'une grande valeur symbolique. Il est possible que ce personnage ait mis en dépôt les deux textes au Vat Ho Phra Kaeo durant les quelques années qui précédèrent le changement de régime et qu'il les ait repris avant de quitter le pays. Michel Vickery, qui n'eut accès (comme Paul Lévy ?) qu'au texte de 1812, pensait cependant que le manuscrit appartenait à une ancienne collection de l'EFEO, car il portait la marque « 701 Hanoï ». Il est effectivement possible qu'il ait fait partie – tout comme l'autre texte auquel il est maintenant associé – des nombreux manuscrits envoyés au début du XX^{e} siècle au premier siège de l'EFEO et qui revinrent au Laos en 1954[74].

Également sur étoffe, mais d'un caractère sensiblement différent de celui des manuscrits évoqués précédemment, et cette fois-ci retrouvés réellement dans le territoire des Hua Phan, sont deux textes de Ban Kong, près de Muang Vaen, dont Oliver Tappe m'a très courtoisement transmis des photographies. Le premier semble dater de janvier 1886 et le second d'avril 1887 ou avril 1888, c'est-à-dire (dans le dernier cas au moins) à un moment où les autres chartes sur étoffe avaient déjà été « prélevées » par les troupes siamoises. S'il ne s'agit pas d'ordonnances royales, le contenu en est en tout cas proche puisqu'il mélange des informations relevant des *kongdin* à des instructions données à des dignitaires locaux chargés de la gestion du territoire. Les textes ne portent pas de sceau peint, mais présentent chacun deux marques d'un cachet, d'apparence lao pour l'un et d'apparence chinoise pour l'autre. D'une façon curieuse, ces textes s'avèrent alors aussi proches des chartes sur tissu que des

[73] David Wharton est chercheur associé au centre EFEO de Vientiane et participe aux programmes d'édition en cours.

[74] Cette hypothèse est renforcée par le fait que le texte de Sam Nua a été photographié par Paul Lévy, apparemment hors de Vientiane. Il est même possible que les deux manuscrits sur étoffe aient fait partie des « diverses ordonnances royales, correspondances administratives et brevets de nomination » conservés en 1914 par le Maha Uparat de Luang Prabang, puisque ce dignitaire s'impliqua beaucoup pour l'envoi à Hanoï de précieux documents (par exemple la stèle de Dan Sai qu'il alla lui-même chercher dans la province thaïlandaise de Loei). Nous n'avons toutefois pas trouvé de référence à ces manuscrits dans la liste, peut-être incomplète, des textes retournés à Vientiane en 1954.

instructions sur feuilles de latanier et des dispositions inscrites sur papier datées de 1886. Leur nature exacte reste cependant à préciser.



Fig. 3. Ordonnance royale des Hua Phan, 1812 (EFEO Vientiane)

Les collections de manuscrits sur feuilles de latanier du musée du Palais royal de Luang Prabang conservent par ailleurs deux textes du XIX^{e} siècle dont l'un au moins concerne la région des Hua Phan : le *Kong Din Hua Muang Sop Et* (1820). L'autre, intitulé *Kong Din Muang Xieng Lan* (1860), se rapporte à une localité encore non identifiée (Lan Mat ?) mais que de nombreux toponymes devraient permettre de situer. Si comme leur nom l'indique ces deux textes traitent abondamment de limites territoriales, ils ne se limitent pourtant pas à celles-ci et se présentent comme de véritables ordonnances royales, dont le contenu et la rhétorique sont tout à fait semblables à ceux des textes sur étoffe. Une mention marginale à la fin de

chacun des manuscrits révèle d'ailleurs qu'ils sont tous deux une copie inscrite sur feuilles de latanier d'un exemplaire ancien (« *tua deum* » ou « *khong kao* ») rédigé sur tissu. Seules manquent alors la présence ou l'image du sceau. Si aucune de nos 24 chartes sur étoffe ne peut être identifiée comme étant la version originale de l'un de ces deux textes, le manuscrit numéroté 16 de la liste de Cœdès, qui atteint la longueur exceptionnelle de 5,84 m), a un contenu extrêmement proche du *Kong Din Hua Muang Sop Et* et en constitue même une version alternative, dont la date (1844) paraît d'ailleurs douteuse, car trop tardive.

Le fonds Archaimbault des archives de l'EFEO conserve par ailleurs des manuscrits sur papier de deux *kongdin* des Hua Phan – un de Muang Son, l'autre de Muang Sop Et – qui correspondent plus strictement à leur intitulé. Leur provenance n'est pas connue, mais il est probable qu'ils ont été copiés à Luang Prabang à partir de manuscrits sur feuilles de latanier.

L'ensemble des documents des Hua Phan auxquels il vient d'être fait référence montre que ceux-ci appartenaient à un type de production administrative ayant concerné tous les *muang* situés dans le nord-est du Laos, au-delà du domaine phuan (royaume de Xieng Khuang), et cela dès une époque relativement ancienne. La spécificité de ce genre de textes relève à l'évidence de plusieurs facteurs, notamment géographiques (cloisonnement des *muang*) et démographiques (mixité et mouvement des populations). Leur finalité première semble avoir été d'ordre essentiellement économique, puisqu'il s'agissait pour la capitale de garantir son approvisionnement en produits naturels à forte valeur, par le biais de taxes ou d'un tribut, Mais l'évolution du contexte entre le XVI^{e} et le XIX^{e} siècle complexifia progressivement leur contenu avec l'introduction ou le développement de nouveaux sujets. Il est aujourd'hui possible de démontrer qu'une production administrative d'un type très proche a également existé, quoique que d'une façon plus tardive, pour les régions montagneuses situées à l'ouest de Luang Prabang. Les textes des Hua Phan paraissent alors avoir servi directement de modèles, tout en étant adaptés à des conditions nouvelles.

3. Les ordonnances royales et autres textes sur feuilles de latanier de Phongsaly

L'existence dans une autre région montagneuse du Nord-Laos – la province de Phongsaly – d'un corpus de textes administratifs lao relatifs à des territoires et à des populations en marge a été mis en évidence pour la première fois par



Fig. 4. Trois olles conservées chez une habitante de Ban Thongpi (EFEO Vientiane)

Vanina Bouté, au moment où celle-ci effectuait au début des années 2000 ses recherches doctorales sur les Phounoy[75]. Elle découvrit en effet, conservés chez trois particuliers originaires de Ban Thongpi (un village abandonné en 2006, proche de l'importante rivière Nam Leng) plusieurs manuscrits sur feuilles de latanier avec sceau en cire, dont la valeur (à l'époque) tenait alors moins au contenu même des textes – ils n'étaient plus lus, mais la mémoire collective en avait retenu certains éléments fondamentaux – qu'à la symbolique des objets, utilisés au cours de rituels[76]. Deux missions menées en 2005 par l'équipe du centre EFEO de Vientiane a permis de se faire une première idée de la nature de ces textes et de noter la ressemblance de la plupart d'entre eux avec les manuscrits des Hua Phan[77]. Depuis vingt ans, quelques nouveaux manuscrits relevant de ce corpus spécifique ont été découverts, notamment dans la cité de Luang Prabang qui fut presque toujours le lieu de leur compo-

[75] *Cf.* la somme remarquable qu'elle consacre à cette population, *En miroir du pouvoir – Les Phounoy du Nord-Laos : ethnogenèse et dynamiques d'intégration*, Paris, EFEO, monographie n° 194, 2011, 327 p. On lira également avec intérêt deux articles de Vanina Bouté relatifs à ces textes : « An Ethnohistory of Highland Societies in Northern Laos », *The Journal of Lao Studies*, special issue 2, 2015, pp. 54-76 ; « Une double légitimation des pouvoirs aux marches du royaume de Luang Prabang », *Péninsule*, n° 71, 2015 (2), pp. 77-99. Notre interprétation des données historiques est sur certains points sensiblement différente.

[76] BOUTÉ, V., *En miroir du pouvoir […]*, *op. cit.*, pp. 130, 167-168.

[77] Je remercie Vanina Bouté et Grégoire Schlemmer de m'avoir communiqué les photographies des manuscrits de l'une des trois propriétaires, absente lors de ces deux missions.

sition[78]. Vingt-trois textes ont jusqu'à présent donné lieu à une lecture et à une analyse, mais dix-sept seulement sont antérieurs au XX^e^ siècle ou possèdent une véritable portée historique. Ce dernier corpus peut être divisé en trois catégories dont les relations mutuelles méritent encore une étude approfondie : quatre manuscrits peuvent à l'évidence être identifiés à des *kongdin* ; cinq autres sont des « lettres portant cachet » (*nangseu kap tra*) produites par des dignitaires lao affectés dans les marges ; huit autres enfin sont des édits proprement royaux (*rāja-ājñā*).

Les kongdin



Fig. 5. Kongdin en écriture lü conservé chez une habitante de Ban Thongpi (EFEO Vientiane)

Les textes de la première catégorie sont apparemment les plus anciens, mais paraissent être des copies altérées d'autres manuscrits dont les originaux auraient disparu. Deux sont en écriture lü et indiquent la date du 11 février 1750. Ils restituent à peu près le même contenu, en particulier la référence à des *cheng din* – littéralement des « coins (ou des bords) de terre » – que marquent quelques montagnes plusieurs fois mentionnées et des cours d'eau, dont le Nam Phé (proche lui aussi de Ban Thongpi). L'original fut manifestement en écriture lao, mais la culture lü exerça au XIX^e^ siècle une influence majeure dans la vallée supérieure du Nam Ou, ce qui explique ces copies[79]. Il n'est fait référence dans ce *kongdin* qu'à des toponymes liés à la géographie physique, pas à des localités, ni à des populations ou à leurs repré-

[78] GRABOWSKY, Volker, « Sealed Manuscripts in Laos: New Findings from Luang Prabang », [*in*] Jörg B. QUENZER (ed,) *Exploring Written Artefacts – Objects, Methods and Concepts*, Berlin, De Gruyter, Studies in Manuscript Cultures 25, 2021, pp. 667-687.

[79] Un des textes porte un cachet en cire indiquant en caractères lao le nom du Phya Sinolakhut.

sentants. Les deux autres manuscrits sont également deux versions, l'une en écriture lao, l'autre en écriture lü, d'un même texte originel qui date apparemment de 1774. Le Saen Kham Munti – qui doit être un dignitaire de Luang Prabang ayant une fonction de commandement (*saen*) mais qui se présente également comme un agent de liaison / interprète (*lam*) – déclare explicitement avoir composé ce *kongdin*, tout en associant à sa tâche deux autres *saen* et un *hmeun* dont les titres montrent qu'ils sont attachés à un lieu géographique : le Saen « Ahin » (un centre lao proche, sur les bords de la Nam Ou), le Saen « Vang Phat Theng » et le Meun Mungkhun « Phu Noï ». Dans le dernier cas, le composé final se réfère à l'évidence à un espace montagneux. Ce n'est que plus tard que, par extension, il désignera le groupe ethnique qui peuple ce même territoire (*cf. infra*). Le texte fait une nouvelle fois référence à trois « coins de terre », mais ne retient plus qu'une seule montagne déjà citée, le Phu Meut. Les toponymes mentionnés (dont peu sont aujourd'hui identifiables) semblent indiquer un léger déplacement géographique. On retiendra en tout cas le nom du Nam Leng qui situe sans ambiguïté le cadre concerné, ainsi que celui de la Nam Ngoang qui en paraît proche[80]. En ce milieu du XVIII^e^ siècle, la configuration de ce territoire était alors parfaitement connue du pouvoir lao, comme pouvait l'être à la même époque celle de plusieurs *muang* des Hua Phan.

Les Nangseu kap tra

Le premier manuscrit de la seconde catégorie consiste en une feuille de latanier brisée en trois fragments inscrits, dont un prolongement a peut-être porté un sceau. Ce texte, qui indique l'année 1755, pourrait être directement lié aux *kongdin* mentionnés précédemment. La rhétorique employée est proche de celle qui caractérise les manuscrits des Hua Phan à partir du XVIII^e^ et surtout du XIX^e^ siècle. L'espace concerné semble être tout à fait lao : il est fait référence à tous les Meun, les Saen et les Thao, dont quelques-uns sont d'ailleurs nommés, ainsi qu'au Muang Boun Tai et au Muang Khoun. Le premier est à une vingtaine de km à vol d'oiseau (circulation par des routes de crête, lien par le Nam Leng) du village de Thongpi où furent trouvés les manuscrits. Il était peuplé à la fin du XIX^e^ siècle par des Lü, mais il avait déjà

[80] Cette rivière Nam Ngoang n'a pu encore être reconnue. Elle peut être éventuellement identifiée à la rivière Nam Ngay, une autre rivière importante (dont le nom est absent dans les *kongdin*), car la graphie ancienne des deux noms est proche. Mais on trouve des témoignages des deux noms à la fin du XIX^e^ siècle et la confusion orale est peu probable.

été abandonné à plusieurs reprises en raison de troubles importants dans la région, et les Lao le revendiquaient encore comme l'un de leurs territoires[81].

C'est encore d'actions proprement lao dont il est question dans deux autres manuscrits sur feuille de latanier avec sceau en cire, rédigés chacun sur deux pages. L'auteur du premier, daté apparemment de l'année 1810, est un important dignitaire militaire portant un long titre dont le sceau reprend les premiers termes : Phaya Luang Chumphu Phala Seuk Khua[82]. Il est surtout chargé de gérer le mouvement des populations, notamment dans la région du Phu Meut, déjà citée dans les *kongdin*. Le second manuscrit, non daté, mais dont la rhétorique suggère également qu'il fut rédigé au début du XIX^{e} siècle, donne un rôle équivalent au Saen Thamma Mongkhun pour un lieu dont le nom n'est pas lisible. Le contenu très altéré de ces deux manuscrits semble refléter un changement de situation dans la région et la mise en place de dispositions similaires à celles qui étaient déjà prises pour les *muang* des régions du Nord-Est.

Les deux derniers manuscrits de la seconde catégorie sont plus tardifs, puisqu'ils datent tous de 1860, une époque troublée que nous évoquerons encore plus bas. Un des textes porte un cachet qui semble être aussi celui d'un chef militaire. Il mentionne plusieurs *saen*, ainsi que les *muang* Boun Tai et Sai. Le second texte fait également référence à Boun Tai, mais met cette fois-ci en évidence des « Fa Khao », une appellation spécifique qui comme on le verra concerne directement les Phounoy.

Les Rāja-ājñā

Les sources siamoises (*cf. infra*), ainsi que quelques références dans une chronique tardive de Luang Prabang[83] et deux des huit lettres du *Pheun Muang Lan Xang* dont il a été question plus tôt, indiquent qu'au cours des années 1820 et 1830 les autorités de Luang Prabang (et derrière elles celles de Bangkok) étaient soucieuses de ce qui se passait dans les importants territoires voisins des *muang* Xieng Hung (Sip Song Panna, l'actuelle Jinghong en Chine), Phuan (Xieng Khuang) et Thaen (Sip Song Chu Thai) et que des troupes furent même mobilisées. Les troubles les plus sérieux commencèrent dans les années 1840, avec les mouvements qu'effectuaient vers le Sud d'importantes communautés lü à la suite de problèmes internes dans les Sip

[81] LEFÈVRE-PONTALIS, P., *op. cit*., p. 239.
[82] Nous avons ici une lecture différente de celle de Volker Grabowky (« Sealed manuscripts […] », *loc. cit.*, p. 671) qui indique « Phaya Luang Chum Phu Noï Sœk Khua ».
[83] PHINIT, Saveng, *Contribution à l'histoire du royaume de Luang Prabang – Phongsavadan Muang Luang Prabang*, Paris, EFEO, PEFEO, vol. CXLI, 1987, 477 p.

Song Panna. Ces déplacements se produisaient alors parallèlement à la migration d'autres populations venues du sud de la Chine, appartenant aux familles linguistiques sino-tibétaines et tibéto-birmanes. Les Phounoy faisaient partie de ces dernières mais paraissent être arrivés dans le territoire de Luang Prabang un peu plus tôt, entre le milieu du XVIII[e] et le début du XIX[e] siècle, apparemment à partir de la Birmanie, via Vieng Phu Kha[84]. C'est peut-être cette ancienneté très relative qui leur valut, ainsi qu'aux Akhas, la dénomination de « Khas » habituellement réservée aux vieilles populations austroasiatiques[85]. C'est dans ce contexte de nouveau brassage de populations

[84] BOUTÉ, V., *op. cit*., pp. 55-56. Les annales de Luang Prabang, tout comme celles de Nan et de Chiang Mai, évoquent des affrontements sérieux entre les Birmans et les Lao dans les années 1750 et 1760, qui auraient abouti à un renversement de pouvoir à Luang Prabang (v. LORRILLARD, M., *Les chroniques royales du Laos*, Paris, EPHE, thèse de doctorat, 1995, pp. 242-245). Il est probable que le groupe de populations tibéto-birmanes qualifié plus tard de Phounoy parvint dans la région durant cette période troublée et que les deux premières catégories de textes témoignent des réactions lao face à cette nouvelle situation.

[85] Nous avons vu que dans le *kongdin* de 1774, le nom Phu Noï s'appliquait manifestement à une région montagneuse. Quand il est fait référence pour la première fois à la population de cette région, en 1845, c'est le composé « *bao-phai* », désignant les sujets / le peuple, qui est utilisé, par opposition à d'autres groupes humains différenciés par un nom ethnique (Khas Ko, Lü, Yuan, etc.). Le premier texte qui semble donner un nom spécifique aux populations qui dépendent des chefs de la région date de 1860 et s'inscrit dans le contexte de la révolte du chef lü appelé péjorativement « Bak Yong » (Nay ou Ay Yong dans les sources siamoises) : il est alors question des mesures qui s'appliquent d'une part aux « Khas Phai » (dont on infère qu'ils vivaient dans les montagnes), d'autre part aux Lü (qui vivaient dans les vallées). Le premier composé souligne un statut « mixte », puisque les deux termes s'opposent en principe (servile / libre). Il était déjà utilisé dans une charte royale sur étoffe des Hua Phan (Muang Vaen) de 1806 – et plus tôt encore, sous la forme « Phai Khas // Phai Lao » dans une charte sur étoffe de Sam Tai de 1742 et deux manuscrits sur feuilles de latanier de Sam Neua de 1663. Ces différentes occurrences indiquent bien qu'aucune identité ethnique précise (en dehors du fait qu'il ne s'agissait pas d'une population taie) n'était attachée à cette dénomination. Une ordonnance du corpus de Phongsaly de 1864 indique ensuite que les populations concernées sont les « Phai Phu Noï Ngoang Kang ». Le nom Ngoang était déjà mentionné dans un *kongdin* à propos d'une rivière, dont le terme « kang » pourrait désigner ici le bassin médian (selon Roux, en 1924, le territoire phounoy était appelé le Muang Kang, « pays du milieu », par les Laotiens). La formule s'applique alors aux sujets d'un territoire, celui de Phu Noï Ngoang Kang. Elle est rendue plus explicite dans l'ordonnance de 1880 lorsqu'il est question des Kha Phai dans le « phong » (subdivision géographique, sous-canton) Phu Noï Ngoang Kang. Lorsque les Français voyagent dans la région à la fin du XIX[e] siècle, ils parlent des « Paï Pou noï » (NÉIS, 1883) ou des « Khas Paille du Muang Pou Noï » (LEFÈVRE-PONTALIS, E., *op. cit*.). Au début du XX[e] siècle, ces appellations seront progressivement simplifiées par les Français en « Khas Phounoy » puis « Phounoy ». Il est alors patent que pour une population que les Lao de Luang Prabang ne surent jamais désigner par un ethnonyme précis (comme pour les Ho, Han, Khas Li, Khas Ko, Yao, Man, Meng Moy Kaeo, Chaeo, Pua, Yay, Yuan, Kaison et Lü dans les différentes chartes), c'est finalement le nom d'un territoire et plus précisément celui d'une montagne qui s'imposa. L'appellation surprenante « petite montagne » est peut-être due

– marqué par des événements violents qui affectaient la stabilité politique et économique de la région – que les souverains de Luang Prabang, dont les moyens militaires étaient d'autant plus faibles qu'ils étaient contrôlés par le pouvoir de Bangkok (que la « trahison » du Chao Anou de Vientiane avait prévenu), décidèrent manifestement de s'appuyer sur les Phounoy. Le Chao Souvanna Phomma, qui composa vers 1870 une chronique de Luang Prabang à l'intention des Siamois, mentionne un événement auquel il participa directement et qui pourrait être à l'origine de cette nouvelle stratégie. En 1841 ou peu après, les Sip Song Panna (Xieng Hung) furent attaqués depuis la Birmanie, ce qui entraîna un afflux de réfugiés vers le territoire de Luang Prabang[86]. Le souverain lao chargea alors le Chao Uparat Oun Kaeo de recruter des troupes, d'aller assurer la protection des frontières et de recueillir les familles en fuite. Commandées chacune par un dignitaire lao, ces troupes s'installèrent dans différentes localités – Muang Sai, Ban Phou Thong, Muang Ngun, Muang Boun Tai et Muang Ahin – toutes situées dans des vallées qui limitaient à l'est, au sud et partiellement à l'ouest le massif montagneux qu'évoquent nos *kongdin*. Une fois les fuyards placés sous sa protection, le Chao Uparat Oun Kaeo ne quitta toutefois pas le territoire sans « établir, de façon appropriée, des *thao* et des *phya* pour l'administration des gens qui habitaient et gardaient les frontières »[87]. Cette formulation résume à peu près la teneur des principales instructions qui figurent dans les premières ordonnances royales de notre troisième catégorie de manuscrits de Phongsaly : veiller aux frontières, accueillir ceux qui auraient besoin d'une protection, répondre aux agressions extérieures, maintenir de bonnes relations entre les différentes populations, etc. Il se pourrait alors bien que ce soit précisément à ce moment que les chefs phounoy se soient vu accorder un statut particulier, voire unique pour des populations non taies[88].

---

au fait que les sommets de cette région étaient pour la plupart arrondis et non à pic comme c'est souvent le cas ailleurs.

[86] Une certaine prudence s'impose vis-à-vis de ce récit. Comme le mentionne déjà Saveng Phinith, il se pourrait que l'auteur de la chronique ait confondu ici deux événements concernant les Sip Song Panna, un qui aurait eu lieu en 1841, l'autre en 1849 (*cf. Contribution […]*, *op. cit.,* p. 305). Le témoignage d'un dignitaire lü datant de 1858 (*IDEM,* « Bṅsâvtâr mŏeeaṅ jiyṅ ruṅ – Un texte siamois relatif à l'histoire du sud des Sipsongpanna de 1836 à 1858 E.C. », *BEFEO*, t. 64, 1977, pp. 115-150) rapporte que dans le premier cas, « La population [de Xieng Hung, après une attaque venue de Birmanie], prise de panique, s'enfuit en tous sens » (p. 123) et que dans le second cas, le « Chao Muang (roi) » de Luang Prabang invita les familles réfugiées de Xieng Hung à venir s'installer dans sa cité (p. 128).

[87] PHINIT, Saveng, *op. cit*., p. 408. Traduction personnelle du texte lao.

[88] Même les populations khas austroasiatiques de la région, qui entretenaient pourtant des relations très anciennes avec les Lao et qui participaient directement à leur subsistance, ne bénéficièrent apparemment jamais d'une telle reconnaissance (ils étaient par contre associés



Fig. 6. Ordonnance royale conservée au Vat Saen, 1857 (V. Grabowsky & Buddhist Archives of Luang Prabang)

Les huit manuscrits de cette troisième catégorie comportent des dates précises et s'attachent dans l'ordre chronologique aux années 1845, 1857, 1860, 1864 (2), 1865, 1868 et 1880. Il est certain que seule une partie de ces ordonnances royales produites à l'intention des chefs locaux de la région de Phongsaly a été retrouvée[89], mais il est également manifeste que les témoignages qui nous sont parvenus devaient figurer parmi les plus précieux de ce corpus originel. Il n'est sans doute pas anodin que les trois propriétaires des manuscrits étaient tous des habitants du village de Thongpi. Celui-ci, en effet, « avait été le lieu de résidence de l'un des plus importants dignitaires phounoy au début du XX^{e} siècle, le Panya Soulinya [Suriya] »[90]. Les cartes les plus récentes indiquent dans cette partie méridionale du massif montagneux de Phongsaly, entre Nam Leng et Nam Phé, un autre village abandonné qui est appelé « Ban Phaya Soulin ». Ce nom fait très probablement référence à la même figure originelle que celle dont Ban Thongpi maintenait le souvenir, même si au début du XX^{e} siècle les deux endroits étaient différenciés, avec chacun un seigneur à leur tête[91]. En fait, l'appellation « Phaya Soulin(ya) était

aux rituels royaux, en raison de leur statut d'« aînés » ou de premiers occupants du territoire). Les chefs khas très efficaces que rencontra Lefèvre-Pontalis autour de Vieng Phu Kha portaient bien tous le titre de Phya, mais ils se l'accordaient sans doute eux-mêmes, car ils ne paraissent pas avoir reçu de brevets de nomination. Ils dépendirent d'ailleurs jusqu'en 1893 de la principauté de Nan. Il est toutefois possible que d'autres chefs montagnards de la haute région aient bénéficié d'un statut analogue à celui des chefs phounoy (AYMÉ, G., *Monographie du V^{e} territoire militaire*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1930, pp. 58, 66) fait référence en 1930 à un (ou deux ?) chef(s) Akha(s) au sud de Phongsaly, à proximité de Boun Tai, portant le titre de « Phaya-Sum-Phu […] qui commande énergiquement ». On se gardera de le confondre avec le « Phaya Luang Chumph […] Seuk Khua » de notre manuscrit de 1810, mais la récurrence du titre est intéressante. Lefèvre-Pontalis (LEFÈVRE-PONTALIS, P., *op. cit.,* p. 163) avait quant à lui rencontré en 1894 à M. Luong (Luang Nam Tha) un chef Yao portant le titre de « Sène luong Inakhet » qui devait logiquement avoir également reçu un brevet de nomination.

[89] BOUTÉ, V, *En miroir […]*, *op. cit.*, (en particulier page 168) fait référence à des « livres » qui auraient disparu ou dont les propriétaires se seraient volontairement débarrassés.

[90] *Ibid,* p. 26. Aux pp. 82-83, l'auteur situe B. Soulinya (= B. Thongpi) entre B. Kioupok et B. Samlang. Sur la carte la plus récente, ce village paraît alors se confondre avec B. Somboun.

[91] Ban Souline était administré par le Phaya Souline-takhet, alors que Ban Soulinya (un peu plus au nord-ouest) l'était par le Phaya Soulinya (ROUX, H., « Deux tribus de la région de Phongsaly », *BEFEO* XXIV, 1924, p. 465). Seule une dizaine de km à vol d'oiseau sépare les

l'élément le moins réductible d'un titre que l'on retrouve dans huit de nos textes et dont la mention apparaît toujours en première position (devant parfois une dizaine d'autres titres), ce qui marque incontestablement sa supériorité[92]. Il transparaît rétrospectivement sous différentes formulations : Phaya Suriya Vongsa Phong Luang (1880), Saen Phong Luang Suriya (1868, 1865), Saen Phong Suriya Vongsa (1864), Chao Hua Pu Phong Suriya Vongsa (1860), et Saen Phong Luang Suriya Vongsa (1857) qui était auparavant le Saen Phoak Sur(iy)avongsa (1845). Dans l'espace contrôlé par ce seigneur devait également se trouver « Bane Sène Phong », « sur le thang luong par le Nam Seng (Leng), dans la direction de Boun Tai », où Lefèvre-Pontalis aurait dû passer en décembre 1894, continuant ainsi sa marche orientée vers le sud[93]. Après Ban Koun Souk et Ban Sen Pok (proches de l'actuel Phongsaly), celui-ci avait cependant décidé de dévier son itinéraire vers l'ouest afin de visiter Muang Yo. Cette occasion manquée de passer par le village qui abritait sans doute l'autorité phounoy la plus importante l'empêcha manifestement de saisir pleinement la particularité du « Muang Pou Noï » et peut expliquer le discours quelque peu condescendant qu'il tient à l'égard de ses habitants, au contraire de celui concernant les Khas de la région de « Muang Pou Kha »[94]. Paul Néis vécut en décembre 1883 une expérience fort différente en rencontrant sur le Nam Ou des Phounoy de la rivière Nam Leng qui portaient le tribut à Luang Prabang. Il écrit que « Leur chef [le Phaya Suriya Vongsa Phong Luang ?] resta longtemps à causer avec moi et me traça la carte du Haut Nam Ou, qu'il connaissait parfaitement »[95].

Le contenu des huit ordonnances royales est beaucoup trop riche pour être présenté de façon détaillée ici et devra faire l'objet d'études spécifiques.

---

deux endroits que des chemins de crête relient. Si elles se limitèrent toujours à un même petit territoire, il est plus que probable que les implantations du Phaya Soulinya se soient renouvelées au cours du XIX^e^ siècle. Les deux chefs qui au début du XX^e^ siècle portaient un titre très similaire étaient eux-mêmes proches (AYMÉ, *op. cit*., p. 122, indique en 1930 que les chefs de groupe Phaya-Soulinia et Phaya-Souline étaient soupçonnés d'avoir aidé des pirates) et probablement parents. Il est possible qu'un ancien territoire ait été partagé en deux.

[92] Au cours des premières années, seul le Saen Phong Si Meun semble avoir disputé cette supériorité, mais il finit par connaître la disgrâce après des exactions que lui reprochèrent d'autres dignitaires.

[93] LEFÈVRE-PONTALIS, P., *op. cit*., p. 231. Vanina Bouté indique que Ban Souline était aussi appelé Senpong.

[94] Pour ne s'en tenir qu'à la géographie, il rapporte par exemple que les Khas Paille (= les Phounoy) « ne connaissaient rien des noms, des distances, des limites et des routes de leur territoire », puis qu'il marcha ensuite « à travers un pays où les habitants étaient incapables de m'indiquer aucun nom de rivière ou de montagne » (LEFÈVRE-PONTALIS, P., *op. cit*., pp. 230, 233). Ce témoignage contraste aussi très fortement avec celui que donnait le Capitaine Cupet à propos des populations montagneuses des Hua Phan.

[95] NÉIS, Paul, « Voyage dans le Haut Laos », *Le Tour du monde*, 1885 (2^e^ semestre), p. 61.

Vanina Bouté a d'ailleurs déjà donné un aperçu de certains de ces textes et Volker Grabowsky en a même traduit deux autres. L'examen attentif des manuscrits montre l'emploi récurrent d'une rhétorique dont les textes des Hua Phan paraissent bien avoir été le modèle, c'est-à-dire qu'elle procède d'un discours dont les premières formes se développèrent dans la plaine de Vientiane, puis furent adaptées au contexte fort différent du domaine de Luang Prabang au XIX^e^ siècle. L'influence siamoise y est naturellement très perceptible. Si les textes s'adressent comme ceux des territoires orientaux à des dignitaires qui sont nommés par le souverain lao, ils reflètent toutefois une organisation sociopolitique qui est sensiblement différente. La formule générale qui désigne les seigneurs locaux (les *thao* et les *khun*) est employée, mais ceux de Phongsaly portent avant tout le titre de *saen* (100.000), comme certains dignitaires lao parmi les plus importants, c'est-à-dire qu'ils contrôlent une population relativement importante et disposent d'un certain nombre d'effectifs susceptibles d'être armés en cas de conflit. La première ordonnance, celle de 1845, mentionne une dizaine de *saen*, mais il semble que deux d'entre eux, le Saen Phoak Suravongsa (un titre qui va se perpétuer sous des formes légèrement différentes jusqu'au milieu du XX^e^ siècle, *cf*. *supra*) et le Saen Phong Si Meun, aient eu dès le départ davantage de pouvoir. Notre texte paraît être plus spécifiquement adressé au premier et il est possible qu'une autre version, plus « personnalisée », ait été possédée par le second. Le contenu laisse entendre que les tâches de ces deux *saen* devaient être menées en bonne harmonie, notamment pour la gestion des populations qui étaient libres de circuler entre les deux territoires. Une ordonnance de 1857, dont Volker Grabowsky a déjà offert une première traduction, montre toutefois qu'un conflit apparut assez rapidement entre le Phong Si Meun et trois autres *saen* (dont le Saen Phoak) et un *thao*. Après plusieurs tentatives de médiation opérées entre 1851 et 1855, de nouvelles nominations furent finalement édictées, dont profita en premier lieu le Saen Phoak qui devient le Saen Phong Luang Suriya Vongsa. Il est alors particulièrement notable que les *saen* et les *thao* n'étaient pas associés à des *muang* et à des *ban*, comme c'était le cas pour les dignitaires des Hua Phan, mais à un nombre de « foyers » (*hlang heuan*) attachés à un « *fa khao* » (littéralement « ciel-montagne ») qui semble correspondre à une entité administrative (et parfois à la fonction et au titre qui lui sont liés). Celle-ci paraît avoir moins concerné des limites géographiques que le contrôle de groupes humains. Comme l'indique l'ordonnance de 1857, les *fa khao* des trois *saen* et du *thao* qui étaient opposés au Saen Phong Si Meun étaient à l'origine composés chacun de 90 foyers. Tous se virent cependant dépossédés de plusieurs de ces unités – le plus favorisé en garda 84, le plus touché n'en conserva que 59 – afin que le Saen Phong Si Meun puisse en

obtenir 78[96]. Ce dernier ne semble toutefois pas avoir été associé à un *fa khao* : il passa avec ses familles au service du souverain de Luang Prabang et ne fit pas partie des dignitaires qui, au bout du compte obtinrent une promotion ou une nouvelle nomination.

Dès 1860, le contenu des manuscrits de Phongsaly reflète une situation qui paraît être beaucoup plus problématique. Des archives siamoises encore inédites de la Bibliothèque nationale de Bangkok (*cf. infra*) indiquent elles-mêmes qu'à partir de cette année-là, et ce jusqu'en 1862 au moins, les troupes de Luang Prabang affrontèrent à plusieurs reprises celles de Ay (ou Nay) Yong, un prince lü de Muang Phong entré en rébellion. Celui-ci aurait apparemment brûlé Muang Sai, ce qui nous amène directement dans les vallées surplombées par les montagnes méridionales de la région de Phongsaly. Ces informations entrent alors en résonnance avec les deux textes de 1860 qui appartiennent à la seconde catégorie que nous avons précédemment mentionnée. Une ordonnance royale de 1860 fait quant à elle référence explicite à la trahison (*kabot*) du « gars » (*bak*) Yong, ainsi qu'à celle de familles lü. Dans ce texte, adressé à un prince lao, Somdet Settha Khattiya Suriya Phra Rachavongsa, sont édictées des instructions sévères à faire connaître à tous les chefs de la région, à commencer par ceux des cantons et villages qui sont déclarés responsables et par là-même punissables pour toute infraction. Parmi ces instructions était l'interdiction d'imiter en aucune manière les coutumes suivies par Yong et les siens. Les Lü, « anciens et nouveaux », étaient alors sommés de se couper les cheveux et de ne pas porter le turban. Les Kha Phay (dont font partie les Phounoy) ne pouvaient quant à eux porter le chignon en avant (seulement en arrière), tout comme le turban. Le non-respect de ces règles conduisait le coupable à avoir la tête tranchée. Il apparaît alors que le pouvoir lao comptait sur ces signes distinctifs pour reconnaître rapidement les sujets qui ne lui obéissaient pas.

Quatre autres ordonnances datées de 1864, 1865, 1868 et 1880 consistent d'abord en des nominations, tout en rappelant les devoirs auxquels sont soumis les nouveaux responsables. Un autre long texte datant de 1864, ou peut-être antérieur de trois années, porte sur de nombreuses questions relatives à la gestion des territoires et se révèle être un véritable manuel d'instruction à l'intention des responsables de districts, qui sont avertis des risques qu'ils courent en cas de défaillance. C'est peut-être pour cette dernière raison que le manuscrit est si bien conservé.

Il n'est pas du tout sûr que tous ces textes aient pu être lus directement par les chefs phounoy. Par leur forme générale et certains aspects rhétoriques, ils

[96] Les quatre *fa khao* perdirent respectivement 6, 15, 31 et 26 foyers. Il est probable que ces groupes correspondaient à un ou plusieurs villages complets.

devaient même être inaccessibles à la population lao non lettrée. Nous sommes toutefois informés par plusieurs documents qu'il existait entre le souverain lao et les dignitaires phounoy – comme c'était également le cas avec les dignitaires des Hua Phan – des « *lam* » dont la fonction était de servir d'intermédiaires tant pour des affaires pratiques (par exemple l'accompagnement du tribut jusqu'à la capitale) que pour les opérations de communication liées aux différences de langue[97].

Si les événements très graves qui se produisirent dans les Hua Phan durant le troisième tiers du XIX^e^ siècle détruisirent en grande partie les formes d'organisation traditionnelles que tendaient auparavant à maintenir des instructions écrites issues de la capitale, la situation fut tout autre pour la région de Phongsaly, alors qu'elle s'appliquait à une population qui, au départ, s'avérait essentiellement nomade, à l'instar des autres groupes minoritaires de la famille linguistique sino-tibétaine. Il semble que les ordonnances royales de Luang Prabang du XIX^e^ siècle eurent en cela un effet remarquable, peut-être moins dans leur finalité – la protection du territoire – que par les moyens utilisés : d'une part des dispositions sévères destinées à maintenir dans de faibles espaces (échelle du canton et des villages) des populations, d'autre part la nomination de chefs dont le prestige s'avérait alors intimement lié à ces mêmes espaces. V. Bouté souligne à juste titre qu'« Il n'est pas anodin que certains Phounoy désignent aujourd'hui les « livres » [*kongdin*, ordonnances et autres documents anciens] comme des « cartes de clans » (*pe:nti: khong angtchu*). Cet événement [la reconnaissance royale] semble effectivement avoir entraîné l'arrêt du processus d'expansion territoriale des groupes de langue phounoy. Les villages cessèrent de se déplacer ou, s'ils le firent, ce fut toujours au sein du domaine sur lequel ils étaient situés. Cette fixation des villages phounoy eut aussi pour effet de restreindre l'accès de cette zone carrefour à de nouvelles populations. Encore aujourd'hui, l'homogénéité ethnique du district de Phongsaly contraste avec la diversité qui caractérise les autres districts de la région et, plus généralement, le Nord-Laos »[98].

4. Les sources siamoises

La recherche historique sur le Laos dispose encore d'un potentiel de sources très important avec les archives siamoises conservées en Thaïlande, notamment celles qui se trouvent à la Bibliothèque nationale de Bangkok. Une

[97] Ce fait peut expliquer l'usage de l'écriture des Lü dans les copies de certains textes comme les *kongdin*. Les Phounoy, ne pouvant eux-mêmes noter leur langue, étaient plus proches de cette dernière population que des Lao, même si les conflits ne semblent pas avoir été rares.
[98] BOUTÉ, V., *En miroir […], op. cit*., p. 65.

première exploration de ces archives a été opérée dans les années 1970 par Kennon Breazeale dans une thèse remarquable sur l'intégration des territoires lao du nord-est de la Thaïlande (« *phak issan* ») dans le royaume thaï au XIX^e^ et au début du XX^e^ siècle[99]. Ce travail met en évidence la richesse des fonds anciens de plusieurs administrations, notamment de certains ministères. Pour les régions situées dans les marges de l'espace contrôlé durant les cinq premiers règnes de la dynastie Chakri (1782-1910), en particulier celles qui correspondent à l'actuel Laos, ces sources sont encore très largement sous-exploitées (en tout cas par les chercheurs occidentaux), même s'il est vrai que leur accès n'est pas forcément aisé. Les programmes de numérisation permettent toutefois aujourd'hui de faciliter la prise de connaissance d'un nombre plus important de documents. Pour la région du Nord-Laos qui nous occupe ici, plusieurs dizaines de correspondances ont pu être reproduites et feront bientôt l'objet d'une analyse approfondie. Certaines d'entre elles nous ont déjà permis de mieux contextualiser les événements relatifs aux Phounoy, ainsi que la politique menée par les souverains de Luang Prabang à l'égard des populations du Nord-Laos en général.

CONCLUSION

L'histoire de l'espace lao – que l'on peut confondre jusqu'au début du XVIII^e^ siècle avec celle du « grand » royaume du Lān Xāng – ne concerne pas une aire géopolitique et ethnoculturelle parfaitement circonscrite à l'intérieur de laquelle un « foyer de civilisation » homogène pourrait être reconnu, mais un territoire très étendu et à la configuration complexe où une population minoritaire, installée dans des « niches » géographiquement favorables, a su s'imposer. Il suffit d'observer une carte physique (ou maintenant une vue satellitaire) de la vallée moyenne du Mékong pour se rendre compte que, pour des raisons proprement structurelles, le passé de cette région très continentale ne peut en aucune façon être abordé avec les mêmes angles d'approche que celui des peuples qui se sont installés dans les grandes plaines sud-est asiatiques. À l'inverse d'autres populations taies qui ont bâti des royaumes florissants en occupant de vastes surfaces mises en valeur par l'agriculture, le destin particulier des Lao est tout entier lié au Mékong et à ses principaux affluents, en raison d'abord de la mobilité que ceux-ci permettaient. Les

[99] BREAZEALE, Kennon, *The Integration of the Lao States into the Thai Kingdom*, University of Oxford, Ph.D thesis, 1975, 335 p. Un ouvrage publié par le même auteur (avec SMUCKARN, Snit) treize années plus tard, *A Culture in Search of Survival – The Phuan of Thailand and Laos* (Monograph Series 31, Yale University, 1988, 279 p.), utilise également un certain nombre des archives siamoises.

centres de pouvoir que furent (successivement) Luang Prabang, Vientiane, Lakhon et Champassak étaient distants entre eux, mais ils étaient également tous riverains du grand fleuve et ils durent sans aucun doute leur prospérité bien davantage aux contacts qu'ils surent établir avec l'arrière-pays et aux échanges subséquents qu'ils organisèrent sur de longues distances qu'à la mise en valeur de leurs environs immédiats. La dispersion de l'influence lao est parfaitement mise en évidence par la cartographie des témoignages de la culture matérielle, que de que de funestes circonstances historiques n'ont pu faire totalement disparaître, notamment ceux relevant directement du bouddhisme (temples, images, inscriptions, etc.). Tout un pan de la production manuscrite ancienne – dont l'évaluation quantitative restera à jamais impossible – a en revanche gravement souffert des guerres et autres processus favorisant la disparition, dès lors qu'il s'agissait de compositions destinées à rester uniques et de diffusion limitée, et non à être inlassablement copiées comme le furent un certain nombre de textes religieux, les œuvres poétiques et romanesques, quelques traités, etc. La recherche historique sur le Laos reflète fidèlement les graves lacunes de la documentation écrite. Longtemps, elle s'est cantonnée à l'acceptation littérale de quelques chroniques issues d'une tradition historiographique spécifique à Luang Prabang, produite, copiée et altérée par des scribes dont l'horizon ne dépassait guère les sommets qui entouraient leur cité. Une analyse plus poussée de ces textes, et de leurs modèles initiaux (tradition hagiographique en pâli, inscriptions, mythes, etc.), associée à l'étude de la culture matérielle de toute cette région continentale, permettent déjà de progresser dans la réflexion sur certaines questions historiques fondamentales. Le processus de production historiographique peut notamment être restitué d'une façon pratiquement stratigraphique. La découverte et la mise en évidence de sources vernaculaires jusqu'ici ignorées ou oubliées permettent cependant d'aborder de nouveaux domaines, et d'affiner notamment notre perception d'un certain nombre de mécanismes relatifs aux interactions politiques et économiques entre les centres de pouvoir lao et les régions distantes. Ces nouveaux corpus relèvent tous d'une production proprement administrative, c'est-à-dire « fonctionnelle », empreinte de pragmatisme, et en tout cas exempte de toutes les déformations et autres inconsistances que véhiculent habituellement les chroniques. La recherche sur ces textes n'en est qu'à son début, mais elle est prometteuse et il n'est pas douteux qu'elle enrichira de façon importante nos connaissances sur le passé des populations de l'Asie du Sud-Est continentale.

BIBLIOGRAPHIE

I. SOURCES

ANONYME [note comprenant un inventaire de textes effectué par G. Cœdès à la Bibliothèque nationale de Bangkok], *BEFEO*, t. XX-4, 1920, pp. 194 -195.

AYMÉ, Georges, *Monographie du V^e territoire militaire*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1930, 178 p.

Bai-chum : Saranithet Bon Sing Tho [*Bai-chum* : Informations sur des textiles], Phimphan Phaibulwangchareun éd., Ho Samut Heng Chat, Krom Silapakorn [Bibliothèque Nationale, Département des Beaux-Arts], Bangkok, 2000, 226 p.

CŒDÈS, George, *The Vajirañâṇa National Library*, Bangkok, Bangkok Times Press, 1924, 39 p.

Le Dai-Viet et ses voisins, traduction par Bui Quang Tung et Nguyen Huong, revue et annotée par NGUYEN, The Anh, Paris, L'Harmattan, 1990, 115 p.

LEFÈVRE-PONTALIS, Pierre, *Mission Pavie Indo-Chine (1879-1895) V – Voyages dans le Haut-Laos et sur les frontières de Chine et de Birmanie*, Paris, Ernest Leroux éditeur, 1902, 327 p.

LEJOSNE, Jean-Claude (trad.), *Le journal de voyage de Gerrit van Wuysthoff et de ses assistants au Laos (1641-1642)*, Metz, CDIL, 1993, 234 p.

LIEW-HERRES, Foon Ming*, Lan Sang or Laos Translated from* Yuanshi *(Yuan History),* Mingshi Gao *(Draft of the Ming History) and* Ming Shilu *(Veritable Records of the Ming Dynasty)*, manuscrit inédit (2006).

MCCARTHY, James, *Surveying and Exploring in Siam*, White Lotus (1ère edition, London 1900), Bangkok, 1994, 215 p.

MARINI, Giovanni Filippo de (père), « *Relation Nouvelle et Curieuse du Royaume de Lao* », éditée par Jacques NÉPOTE & Marie-Sybille de VIENNE, *Péninsule*, n° 63, 2011 (2), pp. 73-170.

NÉIS, Paul, « Voyage dans le Haut Laos », *Le Tour du monde*, 1885 (2ème semestre), pp. 1-80.

PAVIE, Auguste, *Mission Pavie Indo-chine – Géographie et voyages VI : Passage du Mé-khong au Tonkin (1887 et 1888)*, Paris, Ernest Leroux, 1911, 348 p.

—, *Mission Pavie Indo-chine - Géographie et voyages VII : Journal de marche (1888-1889) – Événements du Siam (1891-1893)*, Paris, Ernest Leroux, 1919, 376 p.

PHINITH, Saveng, « Bṅsâvtâr möeeaṅ jiyṅ ruṅ – Un texte siamois relatif à l'histoire du sud des Sipsongpanna de 1836 à 1858 E.C. », *BEFEO*, t. 64, 1977, pp. 115-150.

—, *Contribution à l'histoire du royaume de Luang Prabang – Phongsavadan Muang Luang Prabang*, Paris, EFEO, PEFEO, vol. CXLI, 1987, 477 p.

POONOTHOKE, Dhawaj, *Silacareuk Isan* [Les inscriptions du nord-est de la Thaïlande], Bangkok, Rama Khamhaeng University, 1987, 453 p.

SCOTT, James G., *France and Tongking: A Narrative of the Campaign of 1884 and the Occupation of Further India*, London, T. Fisher Unwin, 1885, 381 p.

Vikhro Saranithet Chak Bai-chum [Analyse d'informations sur des *bai-chum*], Phimphan Phaibulwangchareun éd., Samnak Ho Samut Heng Chat, Krom Silapakorn [Bibliothèque Nationale, Département des Beaux-Arts], Bangkok, 2000, 306 p.

II. CRITIQUE

ARCHAIMBAULT, Charles, « La naissance du monde selon les traditions lao : le mythe de Khun Bulom », *Structures religieuses lao (Rites et Mythes)*, Vientiane, éd. Vithagna, 1973, pp. 97-130.

BOUTÉ, Vanina, *En miroir du pouvoir – Les Phounoy du Nord-Laos : ethnogenèse et dynamiques d'intégration*, EFEO 2011, monographie n° 194, Paris, 2001, 327 p.

—, « An Ethnohistory of Highland Societies in Northern Laos », *The Journal of Lao Studies*, special issue 2, 2015, pp. 54-76.

—, « Une double légitimation des pouvoirs aux marches du royaume de Luang Prabang », *Péninsule*, n° 71, 2015 (2), pp. 77-99.

BREAZEALE, Kennon, *The Integration of the Lao States into the Thai Kingdom*, University of Oxford, PhD thesis, 1975, 335 p. (+ illustrations)

BREAZEALE, Kennon & SNIT, Smuckarn, *A Culture in Search of Survival – The Phuan of Thailand and Laos*, Monograph Series 31, Yale University, 1988, 279 p.

FINOT, Louis, « Les inscriptions du Musée de Hanoï », *BEFEO*, t. XV, 1915, pp. 28-36.

—, « Recherches sur la littérature laotienne », *BEFEO*, t. XVII, 1917, pp. 1-218.

GRABOWSKY, Volker, « Sealed Manuscripts in Laos: New Findings from Luang Prabang », [*in*] Jörg B. QUENZER (ed,) *Exploring Written Artefacts. – Objects, Methods and Concepts*, Berlin, De Gruyter, Studies in Manuscript Cultures 25, 2021, pp. 667-687.

KORET, Peter, *The Art of Parallelism in Traditional Lao Literature*, London, SOAS, PhD thesis, 1994, 490 p.

KOURILSKY, Gregory, « From and Beyond the *Vinaya*: Insight into the legal tradition of premodern Laos », [*in*] Claudio CICUZZA, (ed.), *Materials for*

the Study of the Tripiṭaka, Bangkok/Lumbini: Fragile Palm-leaves Foundation/ Lumbini International Research Institute, vol. 16. (à paraître).

LORRILLARD, Michel, *Les chroniques royales du Laos*, Paris, EPHE, thèse de doctorat, 1995, 476 p.

—, « Pour une géographie historique du bouddhisme au Laos », [*in*] Y. GOUDINEAU & M. LORRILLARD (éds.), *Recherches nouvelles sur le Laos*, Vientiane - Paris, EFEO, Études thématiques n° 18, 2008, pp. 113-181.

—, « Les inscriptions sur stèle du Lān Nā et du Lān Xāng (XV^e^-XVII^e^ siècles). Pour une approche nouvelle des royaumes t'ai septentrionaux », *Péninsule*, n° 74, 2017 (1), pp. 5-30.

—, « Lakhon (« Muang Kao ») : une cité oubliée du Centre-Laos », *Péninsule*, n° 78, 2019 (1), pp. 11-54.

—, « Regards croisés sur l'historiographie et l'épigraphie du Lān Xāng : le cas d'édits royaux relatifs à la pratique religieuse au XVI^e^ siècle », *Péninsule*, n° 82, 2021 (1), pp. 23-68.

O'CONNOR, Richard A. « Agricultural Change and Ethnic Succession in Southeast Asian States: A Case for Regional Anthropology », *The Journal of Asian Studies*, vol. 54, n° 4, 1995, pp. 968-996.

PARMENTIER, Henri, *L'art du Laos*, 2 vol. (texte et iconographie), Paris, EFEO, PEFEO vol. XXXV, 1954 réédition révisée par Madeleine Giteau, 1988, 407 p. + pl.

PELTIER, Anatole, *Le roman classique lao*, Paris, EFEO, PEFEO vol. 152, 1988, 676 p.

ROUX, Henri., « Deux tribus de la région de Phongsaly », *BEFEO*, t. XXIV, 1924, pp. 373-500.

VICKERY, Michael, « Two historical records of the Kingdom of Vientiane », [*in*] Ch. GOSCHA & S. IVARSSON (eds.), *Contesting Visions of the Lao Past*, Copenhagen, Nias Press, 2003, pp. 3-35.

WOLFSON-FORD, Ryan, « Luang Prabang and Bangkok: A 19th Century 'Friendship' », [*in*] Withaya SUCHARITHANARUGSE (ed), *Interpretative Studies on Southeast Asian Culture*, Bangkok, Chulalongkorn University, 2015, pp. 193-225.